

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL GENERAL

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS

1ère Session ordinaire de Mars 1976

SEANCE DU MERCREDI 17 MARS 1976

SEANCE DU MERCREDI 17 MARS 1976

Présidences successives de M. Besson, doyen d'âge,
et de M. Mitterrand, président

Le 17 mars 1976, à 10 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil général de la Nièvre se sont réunis, dans la salle de leurs délibérations, pour tenir leur première session ordinaire de 1976.

Sont présents : MM. le Dr. Aubert, Bardin, le Dr. Benoist, le Dr. Berrier, Besson, Bonnot, Charleuf, Clément, Mme Couty, M. le Dr. des Etages, le Dr. Dollet, Mlle le Dr. Fié, MM. Gauthé, Gérard, Girand, Gontard, Grosjean, Guillaume, Harris, le Dr. Journiac, Lepère, Martin, Noël, Paganie, Perronnet, Petit, Mme Saury, MM. le Dr. Signé, le Dr. Vimeux.

M. Christian Leroy, Préfet de la Nièvre, assiste à la séance.

M. Besson, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence. Il est assisté de M. Martin, comme secrétaire d'âge.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Président d'âge : Je déclare ouverte la première session ordinaire de 1976.

M. le Préfet, mes chers collègues, le privilège de l'âge, curieux privilège, me vaut le droit d'ouvrir la première séance de ce Conseil général nouvellement élu. J'adresse mes félicitations à ceux d'entre vous que le scrutin a confirmés dans leur mandat : Mme Saury, Mlle le Dr. Fié, MM. Petit, Paganie, Lepère, Gontard, Gauthé, MM. le Dr. Signé, le Dr. des Etages, le Dr. Vimeux.

Que soient aussi les bienvenus et félicités : Mme Couty - à ce propos je signale que notre Conseil général s'honore de la présence de trois femmes, ce qui constitue un progrès sur la précédente Assemblée - MM. Martin, Bardin, le Dr. Journiac.

Dans cette Assemblée règne la tolérance. Chacun, selon ses croyances, son idéal peut s'exprimer librement, toutefois dans le respect d'autrui. A défaut de l'unanimité, la décision appartient à la majorité. Est-il besoin de souligner le caractère politique des élections cantonales car, depuis les élections présidentielles, il n'a pas été donné au peuple français d'exprimer son opinion ? Sans puiser aux sources et opposer l'attitude des hommes au pouvoir à celle de l'Union de la gauche, je prends référence auprès des commentateurs de la télévision et de la presse dite de grande information. Tous à l'unisson ont déclaré politique cette consultation. Ainsi seize millions d'électrices et d'électeurs eurent à choisir leurs représentants aux assemblées départementales, mais ils eurent aussi à juger les résultats de la politique antisociale et antinationale que fait subir à la nation l'association Giscard - Chirac - Poniatowski - Lecanuet.

(M. le Préfet quitte la salle des séances, accompagné des fonctionnaires départementaux).

M. le Président : La séance continue.

Certains n'avaient-ils pas prévu la sortie du tunnel pour notre économie ? Or la maladie de notre monnaie s'aggrave. La brusque sortie du franc du serpent monétaire indique que notre économie s'engouffre profondément dans le tunnel car, à terme, toute dévaluation débouche certainement sur une relance de l'inflation.

Le jugement émis le 7 mars et confirmé le 14 est clair. Une nette majorité condamne la politique actuelle. Par voie de conséquence, elle se prononce pour un changement démocratique. Je n'insisterai pas sur l'injustice du scrutin utilisé pour les élections cantonales et sur certains astucieux découpages de cantons décidés par M. le Ministre de l'intérieur, en particulier dans la région parisienne, dans le but de nuire à l'Union de la gauche, plus, particulièrement au parti communiste. Mais il est évident que la majorité, très faible d'ailleurs, dont se prévaut M. le Président de la République lorsqu'au coin du feu il s'adresse aux Françaises et aux Français, cette majorité a fondu. De récents sondages d'opinion établissent que si actuellement des élections législatives étaient décidées, les candidats de l'Union de la gauche obtiendraient 54 % des suffrages. N'abusons pas de pourcentages prématurés. A nouveau j'utiliserai les commentateurs de

la télévision et de la presse que chacun a pu entendre. Je pense traduire fidèlement leurs avis. Que déclarent-ils ? «Nette poussée de l'Union de la gauche qui devient majoritaire, poussée bénéficiant au parti socialiste, le parti communiste conservant ses positions contrairement à certains pronostics et, partant, recul de la majorité soutenant le Gouvernement».

Sans doute, si lors du premier tour les propositions de tactique unitaire du parti communiste pour déjouer la manœuvre de la réaction avaient été acceptées, le succès aurait été plus grand. Inutile d'épiloguer ! Le présent est là. Il appartient à la gauche d'apprécier à sa juste valeur sa victoire. Qui n'avance pas recule, dit le proverbe. Il convient de consolider cette victoire, de renforcer l'Union de la gauche pour gagner à la cause du programme commun un nombre toujours plus grand de citoyennes et de citoyens car soyons persuadés que le changement démocratique sera si l'immense majorité du peuple l'impose.

Revenons à la Nièvre. Dans cette Assemblée, les élus dont les partis sont signataires du programme commun sont au nombre de 20, comme dans la précédente Assemblée. Cependant, il faut noter que les représentants du parti socialiste sont au nombre de 17, ceux du parti communiste 3. Malgré un gain de voix, le parti communiste perd un siège. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que si les élections cantonales avaient eu lieu au scrutin proportionnel la représentation du parti communiste dans cette Assemblée serait plus équitable.

Précédemment, j'ai évoqué le fait que la majorité de l'électorat s'est prononcé pour le changement démocratique, donc en faveur du programme commun. Il n'est pas inutile de préciser ici que la grande idée du programme commun c'est précisément la démocratisation de la vie nationale. En résumé, il prépare à la fois d'importantes mesures sociales qui constitueraient une amélioration sans précédent des conditions de vie et de travail des masses populaires, de grandes réformes économiques qui rendraient à la nation la maîtrise des leviers essentiels de son développement, l'extension des droits et des libertés et la démocratisation de l'Etat. Les réformes profondes qu'il introduirait dans la vie économique, sociale et politique, limiteraient certainement l'hégémonie qu'exercent actuellement sur le pays les grandes sociétés financières et industrielles. Elles porteraient un coup sérieux à l'exploitation et à l'autorisation du grand capital. En bref, les solutions préconisées par le programme commun permettraient la sortie de la crise de notre économie alors que celles du pouvoir contribuent à l'enfoncer.

Bien sûr, le sort réservé au programme commun ne dépend pas du seul Conseil général de la Nièvre. Mais nous ne pouvons pas ignorer

la volonté de changement des Nivernais et Nivernaises. Nous ne pouvons ignorer que dans ce département la crise économique exerce ses ravages : dépeuplement de certains cantons, situation angoissante de nos paysans, faillites de plus en plus nombreuses dans les petites et moyennes entreprises, extension du chômage des jeunes sans avenir, des salariés qui défendent leur emploi dans l'usine menacée de fermeture, des personnes âgées que la hausse constante des prix frappe durement dans leurs moyens d'existence. N'est-ce pas là un tableau dont la réalité est inquiétante ?

La précédente Assemblée, au cours de deux sessions extraordinaires, s'était penchée sur l'emploi et sur la situation du monde agricole dans la Nièvre. C'est de bonne tradition républicaine, mais il reste à persévérer volontairement dans ce sens. Notre Assemblée aura donc, en pratiquant une politique financière sage et acceptable par le contribuable, à assurer dans les meilleures conditions la gestion des affaires du département, c'est-à-dire améliorer le réseau de communications, poursuivre l'électrification, résoudre les problèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, les problèmes que posent l'école publique, la santé, l'aide aux communes et d'autres que je n'énumère pas.

Un Conseil général où la gauche est majorité ne peut fermer les yeux sur les conséquences d'une politique qui réduit sérieusement les conditions d'existence des couches laborieuses de notre département. Il se doit de respecter la volonté de changement démocratique nettement exprimée les 7 et 14 mars. Tous nos efforts devront être conjugués pour contribuer, dans la mesure des possibilités, à faire progresser le mieux être et la prospérité, mais aussi pour que le bénéfice de cette administration soit plus particulièrement ressenti par les différentes couches sociales qui semblent les plus éprouvées par la crise économique actuelle. (Applaudissements).

(M. le Préfet reprend séance, accompagné des fonctionnaires départementaux).

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

M. le Président d'âge : J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application de l'article 25 de la loi de 1871, modifiée par le décret n° 59-1384 du 4 décembre 1959, à l'ouverture de la session qui suit chaque renouvellement triennal, le

Conseil général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire, nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue, son président, ses vice-présidents et ses secrétaires.

En application de l'article 3 de votre règlement, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative suffit au troisième tour.

A égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Le président est élu au scrutin individuel, les vice-présidents et les secrétaires au scrutin de liste ou au scrutin individuel.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder au renouvellement du bureau, étant précisé qu'il vous appartiendra ensuite d'élire les membres du Conseil général.

ELECTION DU BUREAU

M. le Président d'âge : Nous sommes réunis aujourd'hui pour élire le bureau du Conseil général qui, aux termes du règlement, sera en place pour trois ans.

M. le Dr. Benoist : Le groupe socialiste présente la candidature de M. François Mitterrand à la présidence du Conseil général.

M. le Président d'âge : Le groupe communiste appuie cette candidature.

ELECTION DU PRESIDENT

M. le Président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection du Président.

(M. Martin est désigné pour exercer les fonctions de scrutateur).

(Les bulletins de vote sont recueillis. M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le Président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants	29
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. Mitterrand 25 voix

M. Mitterrand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Président du Conseil général. (Vifs applaudissements).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. le Dr. Benoist : Le groupe socialiste présente les candidatures de MM. le Dr. Berrier, Charleuf et Perronet.

M. le Dr. Berrier : J'accepte volontiers d'être candidat à la vice-présidence mais je vous avertis qu'en raison de mes fonctions de parlementaire il m'arrivera fréquemment de me faire remplacer par l'un des deux autres vice-présidents.

M. le Président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection de trois vice-présidents.

(Les bulletins de vote sont recueillis. M. le scrutateur en fait le dépouillement)

M. le Président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants	80
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

M. le Dr. Berrier 27 voix

M. Charleuf 27 voix

M. Perronnet 26 voix

(MM. le Dr. Berrier, Charleuf et Perronnet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés vice-présidents du Conseil général. (Applaudissements).

ELECTION DES SECRETAIRES

M. le Dr. Benoist : Le groupe socialiste présente les candidatures de M. le Dr. Signé et, dans un esprit de bonne entente du Conseil général, de M. Gontard, l'un des plus anciens membres de notre Assemblée.

M. le Président d'âge : Le groupe communiste se rallie à cette proposition.

M. le Président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection de deux secrétaires.

(Les bulletins de vote sont recueillis. M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le Président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants	30
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Gontard 30 voix

M. le Dr. Signé 28 voix

MM. Gontard et le Dr. Signé ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés secrétaires du Conseil général. (Applaudissements).

(M. Besson, président d'âge, cède le fauteuil à M. Mitterrand, Président, MM. le Dr. Berrier, Charleuf, Perronnet, vice-présidents, MM. Gontard, le Dr. Signé, secrétaires, prennent place au bureau).

M. le Président : Mesdames, Messieurs, je vous remercie de la marque de confiance que vous venez de me témoigner en me portant une fois de plus à la présidence de cette Assemblée. C'est une responsabilité très

intéressante et que j'espère rendre utile à tous. On a ici le sentiment de traiter directement de la vie et des intérêts des hommes et des femmes de la Nièvre. Les décisions que nous prenons ont une influence immédiate sur leur vie quotidienne en même temps que s'établissent des rapports personnels et humains qui changent un peu des débats abstraits, au demeurant nécessaires, qui ont lieu dans d'autres enceintes. Je me contenterai de vous dire à quel point je suis sensible au vote qui vient d'être émis. Mon souci, comme certainement celui des membres du bureau, sera de veiller au bon fonctionnement d'une Assemblée qui se trouve politiquement marquée, selon le vœu des électeurs mais qui respectera le droit de chacun d'exprimer ses vues notamment à l'occasion du vote du budget, acte par définition politique dans le sens vrai et noble du terme.

Il ne faut pas que ceux de nos collègues qui obéissent à d'autres conceptions, qui représentent d'autres façons de penser se sentent mal à l'aise et, le cas échéant, écartés des responsabilités. J'y veillerai personnellement avec beaucoup de soin. De même que je me réjouis de voir M. Gontard, dont les positions publiques sont bien connues, faire partie du bureau du Conseil général, de même je souhaite que les divers courants de pensée soient représentés à la Commission départementale.

Je veux adresser à M. Besson, notre doyen d'âge, mes vœux très sincères pour sa santé qui fut un moment affectée et dont il a surmonté la défaillance. Dès les premières années de ma présence dans la Nièvre, dans ce monde des anciens combattants qu'il a illustré, j'ai entretenu avec lui des relations chaleureuses et affectueuses. Sur le plan des grands choix, nous sommes associés d'une façon étroite et sur le plan de la vie du département, M. Besson représente une figure éminemment sympathique. D'ailleurs ses électeurs viennent de lui prouver. Au nom du Conseil général, je lui souhaite de rester longtemps parmi nous.

Je salue aussi l'arrivée de quatre nouveaux Conseillers généraux. Ainsi va la vie politique ou électorale.

Tout d'abord Mme Couty, qui vient d'être élue Conseiller général du canton de Pouilly-sur-Loire, nous apportera son expérience personnelle dans le domaine social et son autorité incontestée si j'en juge par le fait que, pour la première fois candidate, elle a été choisie dans des conditions assez remarquables, ce qui n'enlève rien aux qualités de celui qu'elle remplace et dont nous avons pu apprécier la réelle compétence.

Vous êtes, Mme Couty, la troisième femme de cette Assemblée et nous nous félicitons que grâce à vous le regrettable numerus clausus

de la condition féminine s'élève et que la présence des femmes dans la vie politique entre enfin dans les mœurs. Le département de la Nièvre, à prédominance rurale, marque une évolution plus rapide que celle de départements qui se considèrent plus proches que le nôtre du progrès. Soyez assurée, Madame, que vous êtes reçue ici avec une grande sympathie.

M. le Dr. Journiac, vous remplacez ici un homme dont j'évoquerai plus longuement le souvenir lors de la prochaine session. Je veux parler de M. Aubeis dont nous gardons le souvenir d'un homme discret, ferme dans ses convictions, très compétent dans son travail et qui a bénéficié de l'estime générale. La population du canton de Saint-Pierre-le-Moutier a transféré à M. le Dr. Journiac la confiance qu'elle faisait à M. Aubeis. Je n'en suis pas surpris car, au cours des dernières semaines, M. Aubeis m'avait dit l'amitié et l'estime qu'il vous portait. Soyez donc le bienvenu dans cette enceinte, encore que nous ne manquions point de médecins. (Sourires).

M. Bardin qui vient d'être élu Conseiller général du canton de Clamecy remplace M. le Dr. Barbier qui, pendant de longues années, a rempli un rôle important dans cette Assemblée. M. Bardin représente l'une des villes importantes du département qui traverse tant sur le plan économique que social une crise réelle. La ville de Clamecy est certainement l'une des premières cités de la Nièvre sur le plan de la qualité culturelle par sa physionomie et ses traditions. Elle est en plein renouveau et je suis convaincu que M. Bardin exprimera ici des intérêts que nous aurons à prendre en considération. M. Martin est le benjamin de notre Conseil général et prend ainsi la place sur ce plan de M. Noël. Je rappelle que lorsque je suis arrivé moi-même dans cette Assemblée, en 1949, j'ai occupé cette fragile fonction et que maintenant je me trouve le plus ancien, juste après M. Perronnet qui a été élu en 1945, mais avant M. Clément élu en 1954 et M. le Dr. Benoist élu en 1955. Vous observerez l'étonnante transformation de notre Conseil général. A partir du onzième Conseiller général, par ordre d'ancienneté, vous n'avez tous, mesdames et messieurs, exercé qu'un seul mandat. Cela prouve que sur le plan électif notre Assemblée a considérablement rajeuni puisque M. Clément fait figure d'ancien, juste après moi, ce qui le consolera peut-être ! (Sourires).

Ainsi M. Noël passe le flambeau à M. Martin qui a 32 ans et qui, en tant que Conseiller général d'un canton proche de Nevers, sera confronté au problème des travailleurs dont nous aurons l'occasion de reparler. Il nous apportera ses qualités que je connais et apprécie. C'est un homme sérieux, formé aux disciplines des services publics, ce qui n'est pas négligeable dans une Assemblée comme celle-ci.

Je dois dire à M. Grosjean la part que nous prenons au deuil qui vient de le frapper. Chacun sait que la perte d'une mère est un évènement qui, au-delà du plan affectif et sentimental, représente un grand tournant dans la vie d'un homme.

Enfin, je vous signale que nous allons dire au revoir à M. Chaboissier, directeur des affaires financières, départementales et communales depuis 1963. Il laissera beaucoup de souvenirs dans le département de la Nièvre. Je tiens à saluer ce fonctionnaire de qualité qui a su à la fois acquérir l'estime constante de ses préfets - ce qui n'est pas toujours aisé - et l'adhésion confiante de l'Assemblée départementale. Je souhaite à M. Chaboissier une retraite active et utile : nous savons qu'au jour de sa retraite il aura beaucoup d'occupations.

Enfin, je salue l'arrivée dans notre département de M. Labbé, jeune stagiaire de l'E.N.A. La Nièvre s'honore d'avoir reçu de nombreux stagiaires qui ont fait carrière. Il est vrai que l'E.N.A. représente le circuit court, par rapport à d'autres, pour atteindre les plus hauts niveaux. Rien ne leur est interdit puisqu'à la fin de leur carrière, ils deviennent même parfois parlementaires. (Sourires). Parmi les jeunes stagiaires que j'ai rencontrés ici dans l'entourage direct du préfet, il y eut Michel Rocard et Jacques Attali. Vous voyez, M. Labbé, que cette préfecture est la porte de l'enfer ! Cela dit, l'E.N.A. est une grande école qui fournit pratiquement les mêmes collaborateurs à tous les gouvernements. Je suis heureux d'accueillir M. Labbé qui apprendra, auprès de M. Leroy, préfet, et des élus départementaux, à connaître, au-delà de l'Administration, les réalités de notre département.

RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL

Rapport de M. le Préfet :

L'article 5 de la loi du 5 juillet 1972 sur l'organisation des régions prévoit que le mandat des Conseillers régionaux prend fin lors de chaque renouvellement général ou partiel de l'Assemblée qui les a élus.

En conséquence, lors de votre actuelle session, vous devez procéder au renouvellement des 3 représentants des collectivités locales de la Nièvre au sein du Conseil régional. Deux de ces représentants doivent obligatoirement avoir la qualité de maire.

Les trois représentants élus précédemment par votre Assemblée étaient MM. Louis Lepère, Eugène Bonnot et Pierre Charleuf (ce dernier élu le 29 octobre 1974, en remplacement de M. Paul Barreau).

Les déclarations de candidatures ont été reçues à la Préfecture jusqu'au 16 mars à 18 heures. Vous en trouverez, ci-annexée, la liste. Vous devez procéder à l'élection aussitôt après la désignation du Président du Conseil général et des membres du bureau.

Cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours. Au troisième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

30 votants :

M. Lepère	29 voix)	
M. Bonnot	27 voix)	élus
M. Charleuf	30 voix)	

Liste des candidats :

M. Louis Lepère, maire de Moulins-Engilbert,
M. Pierre Charleuf, maire de Cercy-la-Tour,
M. Eugène Bonnot, à Fourchambault.

M. le Président : L'ordre du jour appelle la désignation des représentants des collectivités locales au sein du Conseil régional. Les dispositions de la loi du 5 juillet 1972 ont été appliquées par M. le Préfet qui a informé les candidats qu'ils devaient faire leurs déclarations avant hier soir.

M. le Dr. Benoist : Le groupe socialiste présente les candidatures de M. Lepère, maire de Moulins-Engilbert, de M. Charleuf, maire de Cercy-la-Tour, de M. Bonnot de Fourchambault.

M. le Président : Avant d'ouvrir le scrutin, je signale qu'à mon avis cette procédure à laquelle nous nous soumettons n'est pas claire. Au lendemain d'élections cantonales, dans le tourbillon qui est à peine apaisé, il y a certainement des candidatures qui auraient pu être présentées si nos collègues maires avaient été informés.

Le scrutin est ouvert pour la désignation de trois représentants.

(Les bulletins de vote sont recueillis. M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le Président : Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	30
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Charleuf	30 voix
M. Lepère	29 voix
M. Bonnot	27 voix.

MM. Charleuf, Lepère et Bonnot ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés membres du Conseil régional.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

M. le Président : J'ai l'honneur de vous rappeler qu'aux termes de l'article 69 de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi n° 64-613 du 26 juin 1964, il vous appartient d'élire chaque année, à la fin de la 2ème session ordinaire, les membres de la Commission départementale. Il est exceptionnellement procédé à leur réélection à l'ouverture de la session qui suit chaque renouvellement triennal du Conseil général.

J'indique aux nouveaux Conseillers généraux que notre Assemblée a adopté une règle qui implique une rotation. En effet, il est arrivé que des Conseillers généraux, dont l'autorité était indéniable, restaient membres de la Commission départementale pendant des dizaines d'années, de sorte que ceux qui auraient désiré en faire partie ne le pouvaient pas et que la représentation des différents arrondissements n'était pas équitable. Nous avons décidé qu'au bout de 3 ans, sauf raisons impérieuses, un membre de la Commission départementale devait s'effacer quitte à revenir plus tard et que chaque arrondissement devait être représenté par deux Conseillers. Mais, étant donné que le nombre des membres de la Commission départementale est fixé à sept et qu'il y a quatre arrondissements dans la Nièvre, il se trouve que l'un des arrondissements n'a qu'un représentant. Nous avons alors décidé qu'une rotation serait effectuée pour éviter que ce soit toujours le même arrondissement qui n'ait qu'un représentant.

La Commission départementale est actuellement composée de

MM. Besson et Harris pour l'arrondissement de Nevers, de MM. Guillaume et Clément pour l'arrondissement de Cosne, de Mme Saury pour l'arrondissement de Château-Chinon, de M. Grosjean pour l'arrondissement de Clamecy, M. Auboïs étant décédé.

M. Gauthé ayant quitté la Commission départementale il y a trois ans, le groupe socialiste ne présente pas de candidat pour l'arrondissement de Clamecy afin que M. Noël, s'il le désire, pose sa candidature à ce poste disponible. L'arrondissement de Château-Chinon aura cette fois-ci un seul représentant.

M. Noël : M. Gauthé étant plus ancien que moi, je lui donne la préférence.

M. le Président : C'est précisément parce qu'il est plus ancien que vous que, d'après notre règle, vous pouvez être candidat.

M. Noël : Alors j'accepte.

M. le Président : Aux termes de l'article 3 du règlement, les modalités du scrutin secret sont la majorité absolue aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième. Mais je vous propose de voter à main levée.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

En conséquence, MM. Besson, Harris, Guillaume, Clément, Grosjean, Noël et Mme Saury sont proclamés membres de la Commission départementale.

DESIGNATION DES MEMBRES DES 3 COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL ET D'ETUDES ET DES DIVERSES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

M. le Président : L'ordre du jour appelle la désignation des membres des 3 Commissions intérieures qui sont les suivantes : 1ère Commission, finances, 9 membres ; 2ème Commission, travaux publics, 10 membres ; 3ème Commission, affaires économiques et sociales, 10 membres.

Il y a lieu de combler les vides et d'y affecter les nouveaux élus.

D'après les souhaits et les candidatures qui ont été exprimés, je vous propose d'adopter la composition suivante de ces 3 Commissions : 1ère Commission, MM. le Dr. Benoist, le Dr. Berrier, Besson, Charleuf, Gérard, Guillaume, Noël, Petit, le Dr. Journiac ; 2ème Commission, MM. Perronnet, le Dr. Aubert, le Dr. Dollet, Gauthé, Gontard, Grosjean, Lepère, Paganie, Bardin, Mme Saury ; 3ème Commission, Mlle le Dr. Fié, MM. Bonnot, Clément, le Dr. des Etages, Girand, Harris, le Dr. Signé, le Dr. Vimeux, Martin, Mme Couty.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

(L'Assemblée, consultée à main levée, adopte la liste proposée).

M. le Président : Vous devez également procéder, aux termes de l'article 23 du règlement, au renouvellement des membres des diverses Commissions administratives ad hoc. Je vous soumetts la liste suivante qui est établie en fonction des remplacements à effectuer par suite de décès, de non-réélection ou de mutations :

I - TRAVAUX PUBLICS - URBANISME ET CONSTRUCTION

Comité nivernais d'aide à la construction : MM. le Dr. Dollet, Lepère, Besson, le Dr. Journiac, Grosjean, Gérard, Gontard, Charleuf.

Commission locale pour la préparation du plan de modernisation et d'équipement : MM. le Dr. Dollet, Grosjean.

Commission départementale d'amélioration de l'habitat urbain : M. le Dr. Journiac.

Commission départementale d'urbanisme : MM. Martin, Girand.

Conseil d'Administration de l'Office public d'H.L.M. : MM. Bonnot, le Dr. Benoist, Guillaume, Gérard.

Comité départemental des H.L.M. : MM. Bardin, le Dr. Journiac, le Dr. des Etages, Perronnet, Guillaume, le Dr. Dollet.

Comité départemental des transports : titulaires, MM. Bonnot, Lepère, Perronnet, Paganie ; suppléants, MM. le Dr. Signé, le Dr. Journiac, Grosjean, Guillaume.

Commission départementale de contrôle des opérations immobilières : M. Guillaume.

Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre : titulaires, MM. le Dr. Signé, Lepère ; suppléant, M. Besson.

Association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents : titulaire, M. Besson ; suppléant, M. le Dr. Journiac.

Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents : titulaire, M. le Dr. des Etages ; suppléants, MM. Bonnot, Gauthé.

Commission de contrôle et d'examen des travaux : MM. Petit, Perronnet, Charleuf, le Dr. Signé.

Commission d'examen des marchés : titulaires, MM. Petit, Perronnet ; suppléant, M. Lepère.

Commission chargée de l'étude d'une répartition de l'aide du département en faveur de la voirie communale : MM. Charleuf, Petit, Perronnet, Bonnot, Grosjean, le Dr. Signé.

Commission départementale d'urbanisme commercial : titulaires, MM. Girand, Bonnot, Paganie ; suppléants, MM. Harris, Martin, le Dr. Signé.

II - HYGIENE ET PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance : Mlle le Dr. Fié, MM. Harris, Petit.

Conseil d'Administration du centre de cure médicale de Pignelin : MM. le Dr. Berrier, en qualité de suppléant du président du Conseil général, le Dr. Vimeux, Martin, Mlle le Dr. Fié.

Commission spéciale chargée de l'étude de la prophylaxie contre la rage : MM. le Dr. Vimeux, le Dr. Aubert, Clément, le Dr. Signé.

Conseil d'Administration de l'entente interdépartementale de lutte contre la rage : MM. Clément, le Dr. Vimeux, le Dr. Aubert, le Dr. Signé.

Conseil d'Administration de l'hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire : MM. Guillaume, en qualité de suppléant du président du Conseil général, Mlle le Dr. Fié, Gauthé, Bonnot.

Commission départementale de la médaille de la famille française : M. Harris.

Commission départementale d'admission à l'aide sociale : MM. Lepère, Perronnet, le Dr. Berrier.

Commission de surveillance de la maison maternelle départementale : Mlle le Dr. Fié, MM. Besson, Petit.

Commission de contrôle de l'aide médicale : MM. le Dr. Berrier, Gontard.

Commission chargée d'examiner les problèmes de l'enfance inadaptée : MM. Gérard, Besson, Mlle le Dr. Fié, Mme Saury, MM. le Dr. Berrier, Paganie, Bardin, le Dr. Vimeux.

Commission chargée d'examiner les problèmes du troisième âge : MM. Guillaume, le Dr. Benoist, le Dr. des Etages, Charleuf, le Dr. Aubert, Clément.

Conseil départemental d'hygiène : Mlle le Dr. Fié, M. Lepère.

Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre : Mlle le Dr. Fié, M. le Dr. Vimeux.

Comité départemental de transfusion sanguine : M. le Dr. Journiac.

Comité de répartition des fonds recueillis au cours de la semaine de lutte contre le cancer : Mlle le Dr. Fié.

Comité départemental de la ligue nationale contre le cancer : Mlle le Dr. Fié.

Comité antituberculeux d'entraide et d'éducation sanitaire de la Nièvre : Mlle le Dr. Fié.

Filiale nivernaise de l'œuvre Grancher : Mlle le Dr. Fié.

Conseil de famille des pupilles de la Nièvre : Mlle le Dr. Fié, M. Besson.

Conseil d'Administration de la fédération départementale des centres sociaux et médico-sociaux : Mlle le Dr. Fié, M. Besson.

Commission d'adjudication des vêtements : Mlle le Dr. Fié, M. Charleuf.

Commission chargée de l'organisation du service des vêtements : Mlle le Dr. Fié, Mme Saury, MM. Charleuf, Gérard.

Comité départemental de la liaison et de coordination des services sociaux : Mlle le Dr. Fié, MM. le Dr. Vimeux, Bonnot.

Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées : MM. le Dr. Signé, le Dr. Benoist.

Conseil d'Administration de l'hôpital de Decize : M. Perronnet ; de Château-Chinon, M. le Dr. Signé ; de Cosne, M. Guillaume ; de Donzy, M. Clément ; de La Charité-sur-Loire, M. Bonnot ; de Nevers, M. Bonnot ; de Clamecy, M. Bardin ; de Lormes, M. Paganie.

Commission administrative de l'hospice de Saint-Pierre-le-Moutier : M. Gérard ; de Varzy, M. Noël ; de Moulins-Engilbert, Mme Saury ; de Luzy, M. le Dr. Dollet ; d'Achun, Mme Saury.

Conseil départemental de la protection de l'enfance : M. le Dr. Benoist.

Conseil d'Administration de la maison de retraite de La Charité-sur-Loire : M. Martin, Mlle le Dr. Fié ; de Saint-Benin-d'Azy, M. Charleuf ; de Cercy-la-Tour, M. Petit.

Comité départemental d'information aux personnes âgées : MM. Girand, le Dr. Vimeux, le Dr. des Etages, Besson.

Commission de surveillance de l'école d'infirmières de la Croix-Rouge de Nevers : M. Martin.

Commission régionale de l'équipement sanitaire : titulaire, M. le Dr. des Etages ; suppléant, M. le Dr. Dollet.

Conseil d'Administration de l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en Nivernais : titulaire, M. le Dr. Berrier ; suppléant, M. Bonnot.

Conseil d'Administration de l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés : Mme Saury.

III - EDUCATION NATIONALE ET BEAUX-ARTS

a) enseignement :

Commission académique de la carte scolaire : M. Bardin.

Conseil de surveillance du centre de formation des travailleuses familiales de Saint-Andelain : M. le Dr. des Etages.

Conseil départemental de l'enseignement primaire : MM. Bardin, Besson, Harris, Guillaume.

Conseil d'Administration du collège national technique de Nevers : M. Besson.

Commission départementale des bourses nationales d'études : MM. Harris, Girand.

Commission chargée des questions de transports scolaires : MM. Clément, Bonnot, Paganie, Lepère, Grosjean.

Comité de gestion de la bibliothèque centrale de prêt : MM. Guillaume, Harris.

Conseil de perfectionnement du centre départemental d'information et d'orientation : M. Harris.

Commission de surveillance des colonies de vacances : MM. le Dr. Signé, le Dr. Berrier, Guillaume, Perronnet, Mlle le Dr. Fié.

Conseil d'Administration du centre départemental de documentation pédagogique : MM. Harris, Lepère.

Conseil d'Administration des établissements d'enseignement public du niveau du second degré : Ecole normale mixte de Nevers, MM. Besson, Harris ; C.E.G. de La Machine, M. Perronnet ; C.E.G. de Luzy, M. le Dr. Dollet ; C.E.G. de Fourchambault, M. Besson ; C.E.G. de Cercy-la-Tour, M. Charleuf ; C.E.G. de Corbigny, M. le Dr. Berrier ; C.E.G. de Donzy, M. Clément ; C.E.G. de Dornes, M. Gontard ; C.E.G. de Guérigny, M. Martin ; C.E.G. de Lormes, M. Paganie ; C.E.G. de Moulins-Engilbert, M. Lepère ; C.E.G. de Montsauche, M. Mitterrand ; C.E.G. de Pouilly-sur-Loire, Mme Couty ; C.E.G. de Prémercy, M. Bonnot ; C.E.G. de Saint-Amand-en-Puisaye, Mlle le Dr. Fié ; C.E.G. de Saint-Pierre-le-Moutier, M. le Dr. Journiac ; C.E.G. de Saint-Saulge, M. le Dr. Aubert ; C.E.G. de Varzy, M. Noël ; C.E.S. d'Imphy, M. le Dr. Benoist ; C.E.S. de Château-Chinon, M. le Dr. Signé ; C.E.S. de Decize, M. Gérard ; C.E.S. de La Charité-sur-Loire, M. Besson ; C.E.S. de Nevers Victor-Hugo, M. le Dr. Vimeux ; C.E.S. de Nevers-Montots, M. Girand ; C.E.S. mixte du Banlay, M. Martin ; C.E.S. de Varennes-Vauzelles, M. Martin ; C.E.T. de Varzy-Corbigny, M. Noël ; C.E.T. de Nevers-Montots et annexe de Fourchambault, M. Girand ; C.E.T. de Decize, M. Gérard ; C.E.T. de Château-Chinon, M. le Dr. Signé ; Lycée Jules-Renard de Nevers, M. le Dr. Benoist ; Lycée de Nevers-Banlay, M. Harris ; Lycée de Cosne, M. le Dr. des Etages ; Lycée de Clamecy, M. Bardin ; Lycée Jean-Jaurès de Nevers, M. le Dr. Vimeux.

b) Beaux-Arts :

Commission départementale des objets mobiliers : MM. Gauthé, Paganie.

Commission d'achat d'œuvres d'art : MM. Grosjean, Harris, le Dr. Berrier.

Comité départemental de la recherche archéologique nivernaise : M. Gauthé.

Conseil d'Administration de l'association Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre : Mme Saury, M. Martin.

Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France : titulaire, M. Harris ; suppléant, M. Martin.

IV - AGRICULTURE - INDUSTRIE ET COMMERCE

S.A.F.E.R. de Bourgogne : M. Paganie.

Commission chargée d'étudier les problèmes forestiers : MM. Mitterrand, le Dr. des Etages, Martin, le Dr. Aubert, Bonnot, Lepère, le Dr. Vimeux, Harris, le Dr. Signé.

Comité régional d'expansion économique : MM. Guillaume, Bardin, le Dr. Dollet, Grosjean.

Comité départemental d'expansion économique : MM. Mitterrand, Lepère, le Dr. des Etages, Martin, le Dr. Berrier, Grosjean, le Dr. Dollet, Gérard, Harris, le Dr. Aubert, le Dr. Vimeux, Bonnot.

Commission départementale d'équipement :

1ère section (équipement scolaire, culturel et sportif) : MM. Besson, Clément et, à titre consultatif, pour l'examen du plan d'équipement sportif et socio-éducatif : M. Paganie.

2ème section (équipement sanitaire et social) : Mme Couty, M. Lepère.

3ème section (équipement agricole, forestier et rural) : MM. Gontard, Gauthé.

4ème section (transports, communications et tourisme) : MM. Bonnot, le Dr. Dollet, et à titre consultatif pour l'examen des questions touristiques : M. Paganie.

5ème section (équipement urbain, construction, P. et T. et autres équipements publics) : MM. Perronnet, le Dr. Benoist.

Conseil d'Administration du groupement de producteurs du C.E.T.A. de Tannay chargé d'examiner les problèmes du domaine de La Bussière : MM. Grosjean, Harris.

Commission chargée d'examiner les problèmes agricoles dans le département : Mlle le Dr. Fié, MM. Bardin, Bonnot, Clément, Gauthé, Guillaume, le Dr. Dollet, Grosjean, le Dr. des Etages, Girand, Gontard, Marsaudon, le Dr. Vimeux, Mme Saury.

Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de Plagny : MM. Gontard, le Dr. Benoist.

Comité départemental de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole : titulaire, M. Gontard ; suppléant, M. Gauthé.

Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole : MM. Grosjean, Gontard.

Comité départemental de développement agricole : M. Gauthé.

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Clamecy : M. Bardin.

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Cosne : M. Clément.

Conseil d'Administration du lycée agricole de Magny-Cours : MM. Gauthé, Grosjean, Gontard.

Comité départemental de l'habitat rural : MM. Grosjean, Gontard.

Commission technique sanitaire agricole : M. Clément.

Conseil d'Administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais : titulaires, MM. Gauthé, Clément ; suppléant, M. Grosjean.

Commission départementale des structures agricoles : titulaire, M. Gauthé ; suppléant, M. Gontard.

Commission départementale de révision des listes électorales à la Chambre d'agriculture :
M. Charleuf.

Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux d'eau
ruraux : MM. Grosjean, Paganie, Besson, Noël.

Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants :
MM. Girand, Bonnot.

Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle : MM. Mitterrand, le
Dr. Signé, Paganie, le Dr. Dollet.

Commission de lutte contre le rat musqué : M. Clément.

Commission de dépouillement des votes aux élections des administrateurs des centres
régionaux de la propriété forestière : MM. Charleuf, Gauthé.

Commission d'étude sur l'organisation de la pêche : Mme Couty, MM. Grosjean,
Clément, Bonnot, Charleuf, Paganie, le Dr. des Etages.

Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle : MM. le
Dr. Benoist, Guillaume, Besson, Charleuf, Paganie, Clément.

Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique
Berry-Nivernais-Bourbonnais : MM. le Dr. Journiac, le Dr. des Etages, le Dr. Benoist, Besson.

Comité de gestion du fonds de solidarité des houillères du bassin de Blanzay :
M. Perronnet.

Conseil d'Administration des houillères du bassin de Blanzay : M. Perronnet.

Commission de recensement des votes aux élections à la Chambre des Métiers : MM. le
Dr. Vimeux, Perronnet.

Commission de l'industrie de l'équarrissage dans la Nièvre : M. Clément.

Commission technique consultative de la gare routière de voyageurs de Nevers :
MM. Martin, Girand, le Dr. Vimeux, Paganie, Besson.

Commission de l'aéroport de Nevers-Fourchambault : MM. le Dr. Vimeux, Besson,
Girand, Gontard.

Conseil de gestion de la fourrière départementale : MM. le Dr. Vimeux, le Dr. Aubert,
Clément, Girand.

Commission spéciale d'étude du traitement des ordures ménagères et de la technique du
lagunage naturel : MM. le Dr. Benoist, Bonnot, Perronnet, Grosjean, le Dr. Aubert, Paganie, Bardin.

V - EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENT

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du Nivernais : MM. Bardin, le Dr. Berrier, Perronnet, Grosjean, Lepère, Charleuf, Gérard, Mme Saury.

Association «Nièvre-Tourisme» : MM. Paganie, le Dr. Signé, Clément, le Dr. Benoist, Charleuf, le Dr. Berrier, Mme Saury, MM. Guillaume, Mitterrand, Lepère, Perronnet, Petit, Gérard, Grosjean, Bonnot, Girand, Bardin.

Commission départementale des sites, perspectives et paysages : MM. le Dr. Vimeux, Martin.

Association régionale du Morvan : Mme Saury.

Conseil de gestion de la base des Branlasses au lac des Settons : MM. Mitterrand, Grosjean, Perronnet, Bardin, le Dr. Berrier, le Dr. Signé, Lepère, Paganie, Mme Saury.

Conseil d'exploitation de la régie départementale de la base des settons : MM. Mitterrand, le Dr. Signé, Paganie, le Dr. Berrier, Bonnot, Grosjean, Charleuf.

Commission spéciale de l'aéroclub et de l'aéronautique : MM. le Dr. Berrier, le Dr. Vimeux, le Dr. Benoist.

Commission permanente d'enquête des ports de plaisance de la partie nivernaise du Morvan : MM. le Dr. Signé, Bonnot, le Dr. Vimeux.

Commission spéciale du cercle nivernais de la voile : MM. le Dr. Berrier, Lepère, Mme Saury.

Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire : MM. Mitterrand, le Dr. Benoist, le Dr. des Etages, Gontard, le Dr. Journiac, Harris, Girand, Gauthé, Besson, Guillaume, Gérard.

Conseil départemental de l'environnement : arrondissement de Cosne, M. Bonnot ; arrondissement de Château-Chinon, M. Charleuf ; arrondissement de Clamecy, M. le Dr. Berrier ; arrondissement de Nevers, M. Petit.

Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre (CAMOSINE) : MM. Harris, Gauthé, Gérard, le Dr. Vimeux.

Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes : 1ère commission : M. le Dr. Benoist ; 2ème commission : MM. le Dr. Aubert, Lepère, Mme Saury ; 3ème Commission : MM. Bardin, Girand.

Comité du syndicat mixte pour le développement économique et touristique du Haut-Nivernais : MM. Mitterrand, Gauthé, le Dr. Berrier, Bardin, Paganie, Grosjean, Mlle le Dr. Fié, Mme Saury, MM. Noël, le Dr. Aubert, Charleuf, Clément, Bonnot, Martin, Harris, le Dr. Signé.

Commission départementale de l'action touristique : M. Bardin.

Association départementale des logis du Nivernais-Morvan : MM. Grosjean, le Dr. Dollet.

Commission chargée d'élaborer et de contrôler l'évolution du projet de construction d'un village-vacances à Saint-Agnan : MM. Mitterrand, Grosjean, Charleuf, Harris, Paganie, Girand.

Commission spéciale du lac de Chaumeçon : MM. Paganie, Grosjean, Bardin.

Commission spéciale du circuit automobile de Magny-Cours : Mme Saury, MM. Girand, le Dr. Journiac, le Dr. Benoist, Gontard, Harris, Gérard.

Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan : MM. le Dr. Dollet, Lepère, Paganie, le Dr. Signé, Mme Saury.

Constitution du syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan : M. Lepère.

Commission chargée d'étudier les modalités de répartition de l'aide du département pour l'amélioration ou la création de terrains de camping : Mlle le Dr. Fié, MM. Bonnot, Paganie, Gontard, le Dr. Aubert, Lepère, Harris.

VI - DIVERS

Commission administrative d'incendie : titulaires, MM. Charleuf, Petit, Paganie ; suppléants, MM. le Dr. Berrier, Guillaume, le Dr. Vimeux.

Commission de surveillance de la maison d'arrêt de Nevers : M. Besson.

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales : titulaires, MM. Guillaume, Gérard ; suppléants, MM. Bardin, Bonnot.

Commission de classement des candidatures à un débit de tabac : M. Martin.

Commission d'examen des comptes départementaux : MM. Petit, le Dr. Aubert, Paganie, Gérard.

Commission de sauvegarde des libertés locales : MM. Mitterrand, le Dr. Benoist, le Dr. des Etages, Lepère, Besson.

Commission consultative départementale de la protection civile : titulaires, MM. Lepère, Perronnet ; suppléant, M. Gérard.

Association départementale pour le développement des télécommunications : M. Lepère.

Conseil départemental du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de la guerre : M. Perronnet.

Commission paritaire départementale : titulaires, MM. Petit, Lepère ; suppléants, MM. Bonnot, Perronnet.

Association pour la formation et le perfectionnement des travailleurs sociaux pour les régions de Bourgogne et de Franche-Comté : M. Paganie.

Comité départemental de la formation professionnelle, de la protection sociale et de l'emploi : titulaires, MM. Guillaume, le Dr. Vimeux ; suppléants, MM. Martin, Harris.

Commission départementale de la circulation : M. Besson.

Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations : 1ère commission, M. le Dr. Benoist ; 2ème commission, Mme Saury, MM. Perronnet, Lepère ; 3ème commission, M. Girand.

Société de mise en valeur du Nivernais-Morvan (SOMIVANIMO) : MM. Lepère, Gauthé, Charleuf, le Dr. Signé, Besson.

Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires : M. Besson.

Commission chargée d'étudier l'avenir du domaine thermal de Pougues-les-Eaux : Mlle le Dr. Fié, MM. Besson, Girand, le Dr. Benoist.

Conseil d'Administration du «relais nivernais des gîtes de France» : MM. Harris, Charleuf.

Commission départementale de météorologie : M. Gérard.

Commission chargée d'étudier les modalités du plan départemental d'équipement des cantons : Mlle le Dr. Fié, MM. le Dr. Benoist, Charleuf, Besson, Petit, Paganie, Perronnet, Bonnot.

Commission départementale prévue par la loi n° 73-625 du 10 juillet 1973 modifiant certaines dispositions du code du service national : titulaire, M. Besson ; suppléant, M. Charleuf.

Commission chargée d'étudier les modalités de création et de fonctionnement d'un fonds départemental d'équipement : MM. Petit, Guillaume, Lepère, le Dr. des Etages, Besson, le Dr. Journiac.

Commission départementale du fuel-oil domestique : M. Girand.

Conseil d'Administration du centre départemental de formation des personnels communaux : M. Charleuf.

Conseil d'Administration de l'institution interdépartementale pour la protection des Vals de Loire contre les inondations de la Loire : MM. le Dr. Journiac, Martin, Guillaume.

Comité consultatif départemental d'action sociale au profit des travailleurs étrangers :
M. Girand.

Comité d'organisation des manifestations « sport pour tous » : M. Harris.

Commission de contrôle de l'association de gestion du restaurant administratif
nivernais : M. Harris.

Commission spéciale chargée d'étudier la prise en charge par le département du
traitement des animateurs professionnels : MM. Harris, Guillaume, Girand, Martin.

Commission régionale de reconnaissance des soutiens de famille devant siéger à Dijon :
M. Lepère.

Commission chargée de la préparation de l'inauguration du Palais royal de Varsovie :
MM. Bonnot, le Dr. Berrier, Harris.

Il n'y a pas d'opposition à ces propositions ? ...

Les désignations proposées sont adoptées.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Président : Si j'ai donné mon accord à la composition du Bureau, à aucun moment il n'a été question de la composition du Conseil d'Administration qui élit le bureau. Je souhaitais une consultation avec les trois autres départements. C'est dans ces conditions que j'ai indiqué à notre dernière session que j'avais donné mon accord à la constitution du Bureau qui comprendrait 8 représentants de la Nièvre sur 21.

M. le Préfet : C'est exact.

M. le Président : Il s'agit bien du Bureau et je n'accuse pas l'Administration de la confusion dont il est possible que je sois responsable par distraction. Lorsque nous en avons débattu, c'est à la composition du Bureau que j'ai donné mon accord mais à aucun moment, je le répète, il n'a été question du Conseil d'Administration, qui élit le Bureau. A aucun

moment, M. le Préfet de région ne m'a saisi de la composition de ce Conseil d'Administration.

M. le Préfet : A trois reprises l'Assemblée régionale a adopté la composition du Comité qui lui était soumise dans le dossier. Et M. Lepère, en qualité de représentant du Conseil général de la Nièvre, a participé aux discussions et n'a soulevé aucune objection.

M. le Président : Naturellement puisque il y a eu confusion et que nous étions d'accord sur la composition du Bureau. A aucun moment, M. le Préfet de région et les présidents des Conseils généraux des trois autres départements n'ont engagé de négociation avec la Nièvre sur la composition du Conseil d'Administration. C'est dans ces conditions qu'une note nous a été soumise que j'avais peut-être mal lue. Peut-être M. le Préfet de région a-t-il supposé que j'étais d'accord puisque cela figurait dans la note, mais puisque nous avons mis un an pour nous entendre sur la composition du Bureau nous pouvions penser qu'il faudrait discuter aussi du Conseil d'Administration.

M. le Préfet : Dans ce Comité, la Nièvre tient une place éminente avec 38 représentants sur 86.

M. le Président : Vous entrez dans la discussion, M. le Préfet. Moi, je m'en tiens au fait que pendant un an de discussions avec le Préfet de région, j'ai refusé 4 projets, en accord d'ailleurs avec nos collègues de la région. Au bout d'un an, il nous était proposé pour le Bureau 4 représentants pour la Nièvre sur 21 alors que la Nièvre représente 48 à 49 % du territoire et que nous n'avons pas l'intention de laisser gouverner la plus grande partie de la circonscription par M. Malaud, Chamant et Poujade. J'ai résisté et finalement j'ai accepté que le Bureau comprenne 8 Nivernais sur 21 membres, quand les 4 présidents de Conseils généraux se sont réunis dans le cabinet de M. le Préfet de région mais il n'a pas été question du Conseil d'Administration. Il n'a été question que du Comité c'est-à-dire de l'Assemblée qui élit le Bureau, je le répète une fois encore.

Lorsque j'ai dit à M. Lepère que j'étais d'accord et que l'Assemblée en a discuté - on pourrait retrouver les procès-verbaux - il n'était pas du tout question du Conseil d'Administration.

M. le Préfet, vous n'y êtes pour rien puisqu'il vous avait été loisible de lire le document. J'ai abusé mes collègues en disant que j'avais donné mon accord et, comme j'étais votre mandataire, mes

collègues ont pensé que mon accord portait sur la composition du Conseil d'Administration. C'est dans ces conditions que l'on voit surgir aujourd'hui 8 représentants du Comité économique et social de la région où la Nièvre n'est représentée que par 3 personnes sur 51.

M. le Préfet : Cela figurait dans le document.

M. le Président : Mais cela n'a pas été dit au cours de la discussion orale. Lorsque le Préfet de région invite les présidents des Conseils généraux à se réunir, le dossier doit être mis sur la table. Par téléphone, j'ai demandé au Préfet de région que nous revenions sur cet accord. Un moyen facile d'y revenir consiste à ne pas voter pour la désignation de nos représentants.

M. le Préfet : Cela ne suffira pas puisque vous les avez déjà désignés.

M. le Président : C'est votre opinion mais, à mon avis, cela sera suffisant.

M. le Préfet : Il ne serait pas très «joli» pour votre Assemblée de revenir sur une adhésion qu'elle a donnée en connaissance de cause.

M. le Président : Je proteste vivement contre vos propos, M. le Préfet.

M. le Préfet : Ils n'ont rien d'infamant !

M. le Président : Je n'accepte pas l'expression «pas très joli».

M. le Préfet : Je suis attaché à la parole donnée.

M. le Président : Ma parole a été trompée.

M. le Préfet : C'est moi qui n'accepte plus vos propos !

M. le Président : Alors nous sommes à égalité. Je n'ai mis aucune rigueur dans mes paroles estimant que nous avions sans doute laissé passer le document écrit qui nous était soumis mais que la discussion n'a jamais porté sur

le Conseil d'Administration. Je ne m'attendais pas, je le répète, à voir arriver 8 membres du Comité économique et social dans un Conseil d'Administration d'une Assemblée où la Nièvre n'a que 3 représentants sur 51. Nous n'avons aucune raison d'accepter cela.

M. le Préfet : Une quatrième place a été proposée à la Nièvre. Elle a été refusée par le titulaire qui avait été sollicité à la demande du Préfet de région.

M. le Président : Nous avons refusé la charité.

M. le Préfet : Ce n'était pas la charité.

M. le Président : Lorsque le Préfet de région, M. Moatti, eut à désigner dix personnes qualifiées pour les 4 départements, il n'a pas désigné un seul Nivernais. C'est la réalité. Or il pouvait trouver quelqu'un de parfaitement qualifié parmi les membres de la majorité politique. Il ne l'a même pas fait. A croire que la Nièvre est une terre brûlée. Vous n'en êtes pas responsable, M. le Préfet. C'est pourquoi je m'étonne que vous interveniez.

M. le Préfet : Nous nous sommes engagés.

M. le Président : Je n'ai été saisi à aucun moment de cette proposition. Comme je ne pense pas que le Préfet de région ait abusé de ma bonne foi, je suis obligé de dire qu'il s'agit d'un malentendu.

M. le Dr. Dollet : S'agissant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional du Morvan, peut-être ai-je été distrait, moi aussi, mais je ne me souviens pas que nous ayons voté sur l'adhésion de la Nièvre à ce syndicat et qu'un texte nous ait été soumis.

M. le Préfet : Ce texte était compris dans les statuts que vous avez ratifiés sur rapport de M. Bonnot.

M. le Dr. Dollet : Veuillez excuser ma distraction.

M. le Président : Comme je l'ai dit au Préfet de région, il sera très facile de corriger

cela au cours d'une session ultérieure. Je soutiens que je n'ai jamais été saisi de cette demande sauf administrativement puisque cela figure dans un document dont j'ignore le contenu. En tout cas, sur le fond il n'y a pas désaccord. C'est pourquoi il est nécessaire d'y apporter un correctif.

- M. le Préfet* : A l'heure actuelle, la Nièvre dispose de 38 représentants sur 86. Il reste à désigner 16 représentants des établissements publics. La Nièvre peut espérer obtenir 3 ou 4 représentants supplémentaires. Ainsi, sur un total de 107 membres, la Nièvre aura presque la majorité absolue, ce qui est tout de même avantageux pour elle.
- M. le Président* : Vous entrez à nouveau dans la discussion, M. le Préfet. Si le Préfet de région m'avait dit cela, nous en aurions discuté, mais cette discussion n'a pas eu lieu.
- M. le Préfet* : C'est exact. M. le Préfet de région m'a expliqué que si le sujet n'a pas été abordé, c'est parce que dans son esprit la question importante concernait la composition du Bureau et que personne ne soulevait le problème du Comité.
- M. le Président* : C'est une interprétation.
- M. Harris* : Ou plutôt une extrapolation.
- M. le Président* : Il suffit de renvoyer cette question à la prochaine session et il n'y aura pas de difficultés. Mais votre respect sacro-saint des textes, M. le Préfet...
- M. le Préfet* : Etant breton, je suis peut-être têtu, mais je m'en tiens à ce qui a été solennellement décidé car, pour moi, la réunion du Conseil général a un caractère solennel.
- M. le Président* : Si l'on devait considérer comme éternels certains propos que nous avons tenus, vous et moi, nous n'en sortirions pas ! Je défends nos droits, M. le Préfet. Si nous avons commis une erreur pratique, elle est facile à corriger.

M. le Préfet : En réalité, il s'agit d'un malentendu, mais je ne crois pas qu'il soit préjudiciable à la Nièvre, au contraire.

M. le Président : Peut-être avez-vous raison, mais cela mérite examen. Il est très désagréable que des décisions importantes qui intéressent le tiers de la Nièvre échappent à notre autorité. Il faut au moins une minorité qualifiée. Nous devons veiller à nous protéger contre la tutelle des trois autres départements de la région.

Etant donné qu'il n'est pas urgent de désigner nos représentants, je vous demande, M. le Préfet, de renvoyer ce dossier à la prochaine session et, dans l'intervalle, nous nous serons certainement mis d'accord.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Etant donné l'heure, je vous propose de suspendre nos travaux et de les reprendre cet après-midi. (Assentiment).

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 heures 40, est reprise à 18 heures, sous la présidence de M. le Dr. Berrier, vice-président).

PRESIDENCE DE M. LE DR. BERRIER, VICE-PRESIDENT

M. le Président : La séance est reprise.

DEPOT DE VOEUX

M. le Président invite Mmes et MM. les Conseillers généraux à déposer leurs vœux qui sont renvoyés aux Commissions compétentes et dont la discussion est reportée à la prochaine session.

ELECTION DES BUREAUX DES COMMISSIONS

M. le Président : Voici le résultat de cette élection :

Première Commission : président, M. le Dr. Benoist
vice-président, M. Besson ; rapporteur général, M. Guillaume.

Deuxième Commission : président, M. Perronnet ; vice-président,
M. Lepère.

Troisième Commission : président, Mlle le Dr. Fié ; vice-président,
M. Clément.

AMELIORATION DES VIRAGES DE LA R.N. 79 DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE ST OUEN-SUR-LOIRE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 32.

Rapport de M. Perronnet :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse en souhaitant que ces travaux interviennent au plus tôt.

Adopté.

REFECTION DU C.D. 9 DE LA MACHINE JUSQU'A L'INTERSECTION

DU C.D. 418

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 33.

Rapport de M. Perronnet :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Adopté.

AMENAGEMENT DU C.D. 34 POUR AMELIORER LA CIRCULATION A
L'ENTREE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA MACHINE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 34.

Rapport de M. Perronnet :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse, en soulignant toutefois l'urgence de cette réalisation.

Adopté.

RECTIFICATION DE VIRAGES DANGEREUX SUR LE C.D. 138 QUI
RELIE LA R.N. 7 A CHAULGNES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 39.

Rapport de M. Paganie :

Votre 2ème Commission souhaite que soient inscrits en 1977 les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Adopté.

ACTIVITES DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DES ADULTES DE NEVERS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 15.

Rapport de M. le Dr. Vimeux :

Le 4 novembre 1976 l'Assemblée départementale a adopté un vœu demandant que le Ministre du Travail apporte une aide au Centre de formation professionnelle des adultes de Nevers, tant en ce qui concerne l'équipement que le fonctionnement et, en particulier, un renforcement des effectifs du personnel.

En 1976, une subvention de 975 000 F est attribuée pour financer la cuisine, le restaurant et le foyer des stagiaires du Centre de formation professionnelle des adultes de Nevers.

Au regard du recrutement en personnel de service la dotation a été accrue en 1976 d'un poste supplémentaire.

Il faut noter deux points essentiels :

- le département ne suffit pas à lui seul à assurer le recrutement du Centre,
- au 1er décembre 1975 sur 201 stagiaires, 107 venaient de la Nièvre.

A la sortie des stages le placement n'est pas entièrement assuré.

Il faut cependant ajouter que si aucune section nouvelle n'a été créée depuis quelques années au Centre de formation professionnelle des adultes de Nevers, celui-ci avec l'équipement et le personnel enseignant dont il dispose a réalisé un certain nombre d'actions importantes dans le domaine de la formation continue.

L'Assemblée départementale prend acte de l'attribution de la subvention de 975 000 F et de la création d'un poste supplémentaire.

Adopté.

RESERVES D'EAU EN CAS D'INCENDIE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 49.

Rapport de M. le Dr. Vimeux :

En réponse à un vœu du 14 janvier 1976 au sujet de réserves d'eau en cas d'incendie le rapport de M. le Préfet fait apparaître la nécessité de création de 500 à 600 citernes.

D'une capacité de 120 m³ ces réserves enterrées reviennent en moyenne à 100 000 F toutes taxes comprises.

Si l'Assemblée est d'accord, l'étude demandée devra être approfondie, en vue de la détermination des implantations exactes des citernes, du coût de cette opération et des conditions de son financement.

M. Petit : Ce vœu est très important car il existe encore des secteurs qui sont dépourvus de réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie. Un effort considérable a été fait sur le plan de l'équipement des sapeurs-pompiers et maintenant les centres de secours possèdent des porteurs d'eau d'une capacité de 3 500 litres qui permettent d'attendre l'arrivée de secours plus importants.

Le rapport précise bien que des bouches de 100 mm permettent une division pour recevoir des tuyaux d'un diamètre de 70 mm, mais il serait moins onéreux là où il existe des bouches de 60 ou 40 mm, d'aménager des bouches d'arrosage pour remplir les porteurs d'eau. Evidemment, la pression ne serait pas suffisante pour brancher une lance de 70 mm sur une antenne de 40 mm, mais elle suffirait pour remplir les porteurs d'eau.

A mon avis, sauf en ce qui concerne les points déshérités, ces installations de canalisations devraient suffire.

M. le Président : Sous le bénéfice de ces précisions, le rapport est adopté.

CONSTITUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN - COMPOSITION DU COMITE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 4.

Rapport de M. Bonnot :

La 3ème Commission demande que ce dossier soit reporté à l'ordre du jour de la prochaine session.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 16.

Rapport de M. Bonnot :

Votre 3ème Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet.

Elle enregistre avec satisfaction la possibilité de former des bûcherons dans les Centres de Besançon et d'Asquins.

Elle souhaite cependant que notre département forestier soit doté d'un Centre de formation dès que les conditions seront remplies.

Adopté.

INDEMNISATION DES CALAMITES AGRICOLES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 22.

Rapport de M. Bonnot :

La 3ème Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet à ce vœu.

Elle se félicite de l'accélération des services compétents dans le règlement de ce problème.

Adopté.

SERVICE DE CAR POUR LA FOIRE DE PREMERY

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 46.

Rapport de M. Bonnot :

La 3ème Commission prend acte de la réponse favorable de M. le Préfet à ce vœu.

Adopté.

MAJORATION DES TARIFS DES SERVICES DE RAMASSAGE SCOLAIRE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 5.

Rapport de M. Harris :

La 3ème Commission prend acte de la réponse par télégramme de M. le Directeur des Transports Terrestres, à M. le Préfet qui signale les majorations des tarifs des services de ramassage scolaire :

- 3 % à compter du 1er janvier 1976,
- 4 % à compter du 1er avril 1976.

Si l'Etat a une participation de 65 %, le département intervient pour 84 000 F (14 000 enseignements élémentaires, 70 000 enseignements généraux).

Ce crédit sera prélevé sur les 2 480 000 prévus au budget primitif 1976.

Adopté.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'EXTENSION DE L'INSTITUT
MEDICO-PEDAGOGIQUE DE LORMES PAR LA CREATION D'UNE SECTION
PRE-PROFESSIONNELLE POUR JEUNES FILLES DE 14 A 18 ANS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 8.

Rapport de M. Harris :

La 3ème Commission demande que la 1ère Commission examine les incidences financières, et choisisse la solution la mieux adaptée au projet, compte tenu des possibilités financières du département, et que le crédit prévu par l'Etat qui est de 732 000 F (40 %) soit maintenu.

Rapport pour avis de la Commission des Finances, présenté par M. Guillaume, Rapporteur Général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Guillaume, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Subvention du département : 10 %.

Adopté.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 1976
EN FAVEUR DE L'UNIVERSITE DE DIJON POUR L'OUVERTURE D'UN
COURS DE PREMIERE ANNEE DE CAPACITE EN DROIT A NEVERS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 14.

Rapport de M. Harris :

La 3ème Commission prend acte de la prise de position de M. le Secrétaire d'Etat aux Universités, transmise par M. le Préfet, qui signale qu'il ne peut subventionner la capacité en droit qui est implantée dans des locaux que l'Université ne peut reconnaître. D'autre part M. le Ministre signale qu'il n'a pas été amené à donner son agrément à cet enseignement nouveau.

La rapporteur qui est également vice-président du Conseil de l'Université, s'étonne de constater que ce cours de capacité qui a été décidé très officiellement, n'ait pas été jusqu'à toucher le secrétariat d'Etat aux Universités.

Il signale d'autre part que la ville de Nevers est disposée à chercher un local de l'Education Nationale mieux adapté à ce genre de mission.

M. le Rapporteur : Ce vœu avait été adopté pour être agréable à la Chambre de commerce et d'industrie qui intervient pour un tiers dans le financement. On peut s'étonner de la position prise par M. le Secrétaire d'Etat aux Universités.

M. le Président : Quel est l'effectif actuel des élèves ?

M. le Rapporteur : De 45 à 50.

M. le Président : Il est dommage que cette implantation ne bénéficie pas d'une participation officielle.

M. le Rapporteur : Il est exact que les locaux actuels ne peuvent pas être considérés comme locaux de l'Université, mais il serait possible, avec l'accord de

l'inspection académique et du principal du C.E.S. Victor-Hugo, de trouver un local dans ce collège. De plus, on ne peut pas prétendre que M. Soisson qui connaît très bien l'Université de Dijon, n'était pas au courant de la situation.

M. le Dr. Vimeux : Je propose qu'une dérogation soit demandée pour ce cas particulier étant donné que les locaux de la Chambre de commerce sont particulièrement bien adaptés à ce genre d'enseignement et que leur situation est plus centrale que le C.E.S. Victor-Hugo.

M. le Rapporteur : Je signale qu'un certain nombre d'étudiants se sont plaints de l'absence de chauffage le soir. On a l'impression que la Chambre de commerce ne fait pas grand-chose pour assurer ces cours. Je signale, en outre, que l'organisation de cours pour la 2ème année de capacité en droit posera l'année prochaine des problèmes de financement. Or, de nombreux étudiants qui espèrent obtenir le diplôme de 1ère année sont désireux de poursuivre leurs études. C'est également le cas pour une dizaine de personnes de Nevers qui possèdent le diplôme de 1ère année. Lorsque le secrétariat d'Etat prétend que ces étudiants peuvent suivre les cours de la faculté, il ne se rend pas bien compte des difficultés de communication entre Nevers et Dijon et des frais de transport.

Je reste convaincu qu'un effort doit être poursuivi dans ce domaine.

M. le Président : Je vous remercie de ces précisions. Je suis persuadé de la nécessité de maintenir cet enseignement et de poursuivre nos efforts dans ce sens.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Le rapport est adopté.

DELEGATIONS A RENOUVELER A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

Rapport de M. le Préfet :

Rapport de M. le Dr. des Etages :

La 3ème Commission propose à l'assemblée de renouveler les délégations de la Commission départementale.

Adopté.

AIDE DU DEPARTEMENT AUX PETITS CONSOMMATEURS D'EAU

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 18.

Rapport de M. le Dr. des Etages .

Il est apparu à l'expérience qu'il y avait des anomalies dans la mesure qui limitait jusqu'à ce jour à 25 m3 d'eau par an la consommation annuelle à ne pas dépasser.

Le vœu déposé par nos collègues Charleuf et Mme Saury reçoit un avis favorable de la part des services techniques de la D.D.A.

Si l'Assemblée décide cette mesure qui paraît souhaitable le crédit nécessaire resterait dans la limite des 135 000 F votés à cet effet. En effet le crédit nécessaire serait de $1\,400 \times 60 = 84\,000$ F.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 19.

Rapport de M. le Dr. des Etages :

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse et se félicite qu'aucune restriction soit appliquée.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 20.

Rapport de M. le Dr. des Etages :

La 3ème Commission pense qu'une réponse favorable à ce vœu, étant sans incidence financière notable, le règlement pourrait être modifié de telle sorte qu'il soit immédiatement applicable en 1976

- pour les veuves de guerre bénéficiaires d'une pension,
- pour les titulaires de pensions d'invalidité.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre séance du 13 janvier 1976, vous avez décidé la constitution d'une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation de la base départementale des Branlasses au lac des Settons.

Vous avez également décidé que cette régie serait administrée par un Conseil composé de 12 membres, dont 9 seraient désignés par le Conseil général et 3 dont le choix m'incomberait.

Vous avez déjà désigné 7 de vos représentants pour siéger à ce Conseil :

- M. Mitterrand,
- M. le Dr. Signé,
- M. Bonnot,
- M. Grosjean,
- M. Paganie,
- M. Charleuf,
- M. le Dr. Berrier.

S'agissant des membres que j'ai à choisir, je vous fais part de mon intention d'associer au Conseil de régie :

- M. le Directeur départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur des Affaires financières, départementales et communales, à la Préfecture,
- M. Roblin, Maire de Montsauche.

Je vous serais obligé de compléter, au cours de la présente session, votre représentation au Conseil d'exploitation de la régie, par la désignation de deux techniciens qualifiés en sports nautiques dont la présence vous a parue utile.

D'autre part, je vous sou mets le nouveau règlement intérieur de la régie, modifié, qui tient compte des observations formulées au cours des débats qui ont eu lieu à ce sujet lors de la séance du 13 janvier 1976.

Rapport de M. le Dr. des Etages :

La 3ème Commission propose MM. Leblanc et Machecourt.

Adopté.

PROGRAMMATION DU C.E.S. DE LA CHARITE-SUR-LOIRE

Réponse à un vœu

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 13.

Rapport de M. le Dr. des Etages :

Nous tenons à ce que la date de 1977 soit retenue de façon ferme.

Adopté.

REPARTITION DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE DE L'EXERCICE 1977

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 7.

Rapport de Mme Couty :

La 3ème Commission vous propose de reconduire les critères adoptés pour la répartition des dépenses d'Aide sociale entre le département et les communes, mise en application en octobre 1975, et qui semble avoir donné satisfaction aux communes puisqu'aucune réclamation n'a été formulée.

Adopté.

RESPONSABILITE EN CAS DE TRANSPORT D'ELEVES DES
ECOLES MATERNELLES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 12.

Rapport de M. Clément :

En réponse à la question de savoir dans quelles conditions serait engagée la responsabilité civile des organisateurs de transports scolaires, M. le Préfet nous donne dans son rapport des précisions très détaillées.

En réalité, contrairement à ce que nous craignons, les enfants d'âge préscolaire sont couverts par l'assurance du transporteur au même titre que les enfants d'âge scolaire. Quant à la responsabilité des maitres, elle n'est engagée qu'à partir du moment où les enfants pénètrent dans la cour de l'école. La responsabilité des parents est engagée dans le moment où les enfants quittent la maison pour monter dans les cars et inversement.

Adopté.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE
PARTIE DES COTISATIONS D'ASSURANCE-GRELE DES AGRICULTEURS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 21.

Rapport de M. Clément :

En raison de l'incidence financière de ce vœu la 3ème Commission renvoie ce dossier devant la 1ère Commission.

M. le Dr. Dollet : Lorsque nous avons donné un avis favorable à ce vœu, nous ne connaissions pas l'incidence financière de cette prise en charge. Celle-ci devant s'élever à 550 000 F, la 3ème Commission a estimé que ce dossier devait être transmis à la 1ère.

M. le Président : C'est une décision de sagesse.

M. le Rapporteur : Etant donné la brièveté de cette session, il n'a pas été possible de saisir la 1ère Commission. Nous le ferons à la prochaine session.

M. le Dr. Dollet : Je constate que la dépense a été calculée sur un taux de subvention de 20 %. Or le rapport de M. le Préfet nous apprend que pour 16 départements, la subvention a été de 10 % des primes, pour 15 départements de 7 %, pour 12 départements de 5 %. Par conséquent, pour une subvention moins élevée en faveur de notre département l'incidence financière serait plus faible.

M. le Président : Le dossier est renvoyé à la 1ère Commission qui, à la prochaine session, nous fera part de l'incidence financière. Le renvoi est ordonné.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 48.

Rapport de M. le Dr. Signé :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse qui renvoie la discussion de ce vœu à un prochain rapport spécial.

Adopté.

SITUATION DE L'USINE GAMBIN A LUZY

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 54.

Rapport de M. le Dr. Signé :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse et lui demande de bien vouloir suivre la situation avec vigilance et d'en tenir au courant le Conseil général.

Adopté.

REVETEMENTS DES CHEMINS DEPARTEMENTAUX

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 23.

Rapport de M. Lepère :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Adopté.

SIGNALISATION DU CARREFOUR C.D. 985 - C.D. 37 -

COMMUNE DE MOULINS-ENGILBERT

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 36.

Rapport de M. Lepère :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse et souhaite à titre exceptionnel que M. le Préfet examine avec bienveillance (Commission de retrait du permis de conduire) les différents dossiers qui lui seront soumis.

En effet dans les quarante huit heures de la mise en place de cette signalisation spéciale un nombre très important de P.V. ont été dressés par la Brigade de Gendarmerie du lieu le plus proche à des usagers non avertis.

Adopté.

AMENAGEMENT DE LA SIGNALISATION DU C.D. 985 SUR LES
COMMUNES DE LIMANTON ET DE MAUX - SUPPRESSION D'UN
POINT NOIR

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 37.

Rapport de M. Lepère :

Donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Adopté.

OUVRIERS PERMANENTS DES PARCS ET ATELIERS A REMUNERER
PAR LA VOIE DE FONDS DE CONCOURS DU DEPARTEMENT

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 9.

Rapport de M. Lepère :

Lors de la 3ème session extraordinaire de l'année 1969 (séance du 15 janvier 1970) ayant retenu la création de 38 emplois supplémentaires d'ouvriers permanents des parcs et ateliers et adopté l'échéancier ci-dessous :

- 9 emplois en 1970
- 9 emplois en 1971
- 5 emplois en 1972
- 5 emplois en 1973
- 5 emplois en 1974
- 5 emplois en 1975

soit 38 emplois

En fonction des accords donnés annuellement par le Ministère de l'Equipeement, cet échéancier n'a pas été respecté en totalité :

- 19 emplois en 1970/71
- 3 emplois en 1972
- 2 emplois en 1973
- 3 emplois en 1974
- 1 emploi en 1975

soit 28 emplois.

En conclusion, à la date du 31 décembre 1975, 10 emplois régulièrement autorisés n'ont pas été pourvus.

On nous propose d'adopter l'échéancier suivant :

- 4 emplois en 1977
- 3 emplois en 1978
- 3 emplois en 1979.

soit 10 emplois ce qui permettrait d'en terminer avec la création des 38 emplois.

La 2ème Commission tout en constatant avec regret qu'il n'a pas été tenu compte de l'échéancier prévu et arrêté par l'Assemblée départementale dans sa séance du 15 janvier 1970 ne peut adopter le rapport présenté par M. le Préfet.

Elle s'étonne qu'aucune création n'ait été prévue en 1976, c'est ainsi que la 2ème Commission, à l'unanimité, propose l'échéancier suivant :

- 5 emplois en 1976

- 5 emplois en 1977

et souhaite que cet échéancier dans la conjoncture actuelle soit accepté par l'Assemblée départementale.

Adopté.

**REPARTITION DES RECETTES SUPPLEMENTAIRES PROCUREES PAR LE
RELEVEMENT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A
LA CIRCULATION ROUTIERE**

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 11.

Rapport de M. Lepère :

Votre 2ème Commission s'étonne de la présentation de ce dossier (choix et différences entre les propositions du taux de la subvention).

Manquant d'explications d'une part sur les propositions soumises mais d'autre part ne souhaitant pas retarder les travaux, décide de procéder à un vote pour savoir s'il convient de reporter le rapport. A la suite du vote la 2ème Commission à la majorité décide de ne pas reporter à une séance ultérieure la discussion du rapport.

Décide par cinq voix contre cinq d'adopter les conclusions du rapport soumis (la voix du président étant prépondérante).

La 2ème Commission souhaite un complément d'information pour les dossiers ultérieurs qui lui seront soumis. Son vote concerne uniquement les opérations prévues au rapport ; elle s'étonne également de la modulation du taux de subvention prévu mais le vote positif est uniquement dû au fait qu'elle ne souhaite pas retarder des travaux que la sensible érosion monétaire quasi constante et continuelle rendrait encore plus difficile à supporter par les collectivités intéressées.

M. Petit : J'observe que les taux de subvention sont très variables : 10, 15, 20, 30 % selon la nature des travaux et que dans certains secteurs la subvention du département comme celle de l'Etat est plafonnée à 20 %.

D'autre part, je remarque que certains travaux d'investissement qui sont subventionnés à 10 ou 15 % auraient pu bénéficier d'un taux de 30 % s'ils entraient dans le cadre des aménagements de villages.

Je suis d'accord pour qu'une étude plus approfondie soit faite sur la disparité des taux de subvention. J'apprécie l'intérêt que présente la répartition des recettes provenant des amendes de police mais j'estime qu'elles ne devraient être affectées qu'à l'aménagement du réseau routier, et non à l'aménagement des villages.

M. le Président : Sous le bénéfice de ces observations, le rapport est adopté.

REFECTION DU C.D. 957 - SECTION COMPRISE ENTRE ENTRAINS ET CLAMECY

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 41.

Rapport de M. Gauthé :

Votre 2ème Commission prend acte de la réponse de la Direction départementale de

l'Equipement et regrette que l'aménagement ne pourra être effectué entre le P.K. 42 et 49 qu'au début de 1980. L'entretien étant assuré pendant ces années.

Adopté.

REFECTION DU C.D. 957 NEUVY-SUR-LOIRE - CLAMECY

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 40.

Rapport de M. Gauthé :

L'échéance de la réalisation de ces travaux ne pourra être fixée qu'à partir de 1977.

Votre 2ème Commission émet un avis favorable à ce que soit effectuées les réparations le plus rapidement possible dans les sections :

- Entrains - Clamecy
- St-Amand-en-Puisaye - Entrains
- Neuvy-sur-Loire - St-Amand-en-Puisaye.

Adopté.

ELECTRIFICATION DES MAISONS ECLUSIERES N° 28, 29, 32, VERSANT SEINE DU CANAL DU NIVERNAIS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 45.

Rapport de M. Gauthé :

Votre 2ème Commission émet un avis favorable au programme 1976 du Syndicat d'Electricité de la Nièvre et à la prise en charge par le S.I.E.N. des dépenses correspondant à ces travaux ce qui donne entière satisfaction aux familles des écluses n° 28, 29 et 32, et au vœu émis.

Adopté.

AMENAGEMENTS DE VILLAGES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 17.

Rapport de M. le Dr. Aubert :

La 2ème Commission donne acte dans sa réponse à M. le Préfet.

Il est stipulé la variété des opérations réalisées en 1985 dans le cadre de l'aménagement de villages, en particulier, aménagement de places, plantations d'arbres et parkings.

Adopté.

REFECTION DU C.D. 107 DE NOLAY AU C.D. 977

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 38.

Rapport de M. le Dr. Aubert :

La 2ème Commission donne acte à M. le Préfet pour sa réponse.

Adopté.

**ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS QUI NE PEUVENT ETRE
RACCORDEES AUX RESEAUX D'EGOUTS-VANNES**

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 50.

Rapport de M. le Dr. Aubert :

La 2ème Commission donne acte à M. le Préfet pour sa réponse.

Adopté.

COUPE DE FOOTBALL DE LA NIEVRE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 51.

Rapport de M. Martin :

Accord sur le principe à partir de 1977.

Mais, pour 1976, il est proposé d'attribuer une faïence d'une valeur de 1 750 F.

Accord sur le principe d'une Commission pour l'année prochaine.

M. Guillaume : L'inscription d'un crédit à la décision modificative n° 1 pourrait être décidée dès aujourd'hui.

M. Grosjean : Je propose que la Commission d'achat des œuvres d'art qui ne s'est pas réunie depuis trois ans trouve à cette occasion un motif de se réunir.

M. Girand : Il faut dire que l'œuvre d'art qui est souhaitée par les sportifs ne correspondrait pas forcément à l'idée de l'artiste.

M. le Président : N'entrons pas dans les subtilités !

Retenez-vous la suggestion de M. Grosjean ?

M. Besson : La coupe peut être offerte dès cette année 1976, après avis de la Commission spécialisée.

M. le Président : Sous réserve de ces observations, le rapport est adopté.

SERVICE DE TRANSPORT JOURNALIER LA MACHINE - NEVERS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 47.

Rapport de M. Martin :

La 3ème Commission enregistre les chiffres cités par M. le Préfet relatifs au déficit de

la ligne en question et prend acte que le service journalier est remplacé à compter du 17 septembre 1975 par deux services aller et retour hebdomadaires les mercredi et samedi après-midi - ce qui, après quelques modifications d'horaires, semble donner satisfaction aux intéressés.

M. Perronnet : Le bon fonctionnement de ce service de transport est lié aux horaires mais jusqu'à présent le transporteur ne respecte pas ces horaires. Le service est assuré mais les horaires ne conviennent pas du tout aux utilisateurs, qu'ils soient de La Machine, de Beaumont-Sardolles, de Trois-Vesvres ou de Limon. Malgré tout, l'essai d'un service bi-hebdomadaire, le mercredi et le samedi, s'est révélé préférable au service précédent, encore faudrait-il que le départ de La Machine ait lieu à 12 heures 30.

M. Petit : Je suis également intéressé par ce service de transport étant donné que les habitants de trois communes de mon canton l'utilisent pour aller à Nevers.

Un autre transporteur, M. Gonin, a fait des propositions très intéressantes mais il ne peut pas être autorisé à exploiter cette ligne qui est prioritaire. D'autre part, les communes intéressées seraient disposées à voter une subvention de participation, encore faudrait-il qu'elles en connaissent le montant.

M. Perronnet : Je demande que le départ de La Machine soit fixé à 12 heures 30.

M. le Rapporteur : Le rapport de M. le Préfet précise que le départ de La Machine pourrait être ramené de 14 heures 30 à 12 heures 30 et qu'il permettrait ainsi des possibilités supplémentaires aux voyageurs.

M. Perronnet : Mais ce n'est pas une assurance.

M. le Président : Je propose que le dossier soit renvoyé à la prochaine session et tienne compte des observations présentées par MM. Petit et Perronnet.

M. Petit : Et que soit fixé le montant approximatif de la participation des communes intéressées.

M. le Préfet : C'est entendu.

M. le Président : Le renvoi est ordonné.

ELARGISSEMENT DE LA R.N. 78 A ST-ELOI

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 30.

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission prend note avec satisfaction de la réponse de M. le Préfet.

Adopté.

C.D. 976 - AMENAGEMENT DU PONT DU COLOMBIER

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 27.

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 29.

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission prend bonne note des précisions techniques qui sont données par M. le Préfet de la Nièvre.

Elle émet simultanément le vœu que les améliorations proposées soient réalisées dans les meilleurs délais.

Adopté.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES SAULAIES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 24.

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission prend bonne note de la réponse de M. le Préfet qui précise que la réponse concernant l'aménagement de cette route touristique importante pourra être envisagée dès 1977.

Adopté.

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 25.

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission prend bonne note du rapport de M. le Préfet qui précise les charges qui doivent incomber à la ville de Nevers.

Il est à préciser que la ville de Nevers est consciente de ses obligations, qu'elle est prête à les assurer, mais qu'elle ne jugera opportun de les faire supporter à des contribuables que dans la mesure où le département aura pris une décision d'intervention simultanée. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que la décision soit prise le plus vite possible au niveau départemental.

M. le Rapporteur : Je signale que la ville de Nevers est prête à faire la dépense pour l'aménagement des trottoirs lorsque le département aura décidé l'aménagement de la chaussée.

M. le Président : Sous le bénéfice de cette précision, le rapport est adopté.

C.D. 176 - COMMUNE DE ST-ELOI - AMENAGEMENT DU CARRÉFOUR

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 31.

Rapport de M. Girand :

La 2ème Commission prend bonne note de la réponse de M. le Préfet de la Nièvre. Elle s'étonne que des travaux qualifiés «indispensables» puissent être différés en égard du fait

qu'aucun «accident corporel» n'ait été constaté.

Elle se permet d'insister pour que la dépense soit envisagée compte tenu justement des dangers signalés dans le vœu et reconnus par l'enquête administrative, estimant qu'il n'est pas utile d'attendre qu'un accident mortel justifie davantage une intervention reconnue par tous comme nécessaire.

Adopté.

MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER DU SUD NIVERNAIS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 35.

Rapport de M. le Dr. Dollet :

La 2ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Elle constate néanmoins que les travaux entrepris ou simplement prévus sur les principaux axes routiers du Sud-Nivernais ne comportent aucune véritable modernisation c'est-à-dire aucune amélioration de trafic, aucun redressement de virage, aucune adaptation à un trafic routier permettant la mise en valeur des régions traversées par ces routes.

Adopté.

RECTIFICATION DU VIRAGE DU C.D. 985 AU P.K. 12,600

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 43.

Rapport de M. Grosjean :

Votre 2ème Commission vous propose de donner acte à M. le Préfet de son rapport, en signalant toutefois l'urgence des travaux concernés.

Adopté.

**ETABLISSEMENT D'UNE PROTECTION AUX ABORDS DU PONT FRANCHISSANT
LE CANAL DU NIVERNAIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE TANNAY**

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 44.

Rapport de M. Grosjean :

Votre 2ème Commission vous propose de donner acte à M. le Préfet de son rapport.

Adopté.

SITUATION DE L'ENTREPRISE GRAMA A NEVERS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 52.

Rapport de M. Bardin :

En réponse à une question en date du 13 janvier, M. le Préfet fait part des éléments suivants :

«- au 31 décembre 1975 seule la société Arphos avait présenté un plan de reprise de l'ancienne imprimerie Grama. Ce plan présentant des perspectives commerciales et financières trop faibles il a été notifié au Directeur qu'il devait le restructurer.

- en janvier 1976, le P.D.G. de la société coopérative Imprimerie Nouvelle l'Avenir a présenté un projet de reprise comprenant le rachat des locaux et d'une partie des machines, ainsi que le réemploi d'une partie du personnel.

Ce projet est le seul proposant une solution possible au problème».

Le Conseil général regrette que 7 ouvriers seulement sur 38 soient repris mais souhaite que l'aide demandée par la société l'Avenir, soit 500 000 F, soit accordée ; ce projet ayant le mérite d'exister.

M. Besson : Le Directeur de la société l'Avenir qui est disposé à reprendre l'ancienne imprimerie Grama demande une garantie d'emprunt par le département. Après en avoir discuté, la Commission des finances a pris cette décision pour ne pas retarder l'opération. Cet emprunt porterait sur une somme de 400 000 F.

M. le Préfet : Avant de vous prononcer sur cette demande de garantie d'emprunt, je vous demande d'attendre la présentation d'un rapport plus fourni que celui qui vous est soumis étant donné que la situation a beaucoup évolué depuis quelque temps. En effet, les propositions qui avaient été faites par la société l'Avenir ont été considérablement modifiées. C'est ainsi que tout récemment elle a sollicité la garantie du département pour un emprunt de 400 000 F. En temps ordinaire, une telle demande ne serait pas recevable. Mais étant donné les difficultés actuelles, l'Administration centrale a considérablement adouci sa position. Néanmoins, il est nécessaire que le Conseil général soit totalement éclairé avant de prendre sa décision. Vous savez que l'imprimerie connaît des jours difficiles. Si, par hasard, cette avance n'avait pas de suites heureuses, vous auriez à assumer une charge très importante, étant donné que les prêts bancaires sont toujours garantis par des hypothèques de premier rang.

Une autre solution consisterait en un achat et ensuite en une vente à tempérament consentie immédiatement à l'entreprise. Mais, compte tenu du petit nombre d'employés - six ou sept - cette affaire

me semble relever plus de la compétence de la ville de Nevers que du département. Je ne veux pas dire qu'un tel précédent serait dangereux puisque j'ai la mission de sauver le plus possible d'emplois, mais le Conseil général risquerait d'être sollicité pour d'autres affaires du même genre. Au cours des derniers mois, plusieurs interventions ont été faites dans d'autres départements, mais il s'agissait d'un nombre beaucoup plus important de salariés : de 250 à 400.

Je vous demande donc d'avoir le loisir de vous présenter à la prochaine session un rapport plus documenté afin que le Conseil général puisse prendre une décision en connaissance de cause.

Je suis tout disposé à aider cette entreprise qui est très sympathique. C'est la reprise par restructuration d'une affaire qui s'est effondrée. Mais, soucieux des intérêts du département, je vous demande de ne pas aller trop vite.

M. Besson : La Commission des finances s'est prononcée en fonction du rapport qui lui était soumis. Effectivement, il est bien question de sept salariés, mais avec des possibilités d'avenir. De plus, nous savons que plusieurs autres départements ont pratiqué la même opération, mais pour un nombre de travailleurs sans emploi beaucoup plus important. Ce que vous dites, M. le Préfet, est très sage et je me rallie personnellement à votre proposition.

M. le Président : Mais y a-t-il urgence ?

M. le Préfet : Il est certain que le syndic est pressé de régler l'affaire et que la société l'Avenir souhaite connaître le plus rapidement possible notre position. De plus, les salariés de l'entreprise souhaitent être rassurés sur leur sort. A cet égard, je peux donner l'assurance que ces travailleurs toucheront l'intégralité de leurs salaires jusqu'au mois de juillet, conformément aux nouvelles dispositions qui ont été prises.

M. le Président : Par conséquent, nous ne sommes pas à un mois près. D'autant que la question sera envisagée d'une façon favorable. Pour l'instant, nous faisons seulement preuve de prudence.

M. le Préfet : Je vous demande le temps de faire procéder à une étude financière de l'opération avec l'aide de M. le Trésorier payeur général.

M. le Président : Il n'y a pas d'opposition à cette proposition de M. le Préfet ? ...

Il en est ainsi décidé.

Sous cette réserve, le rapport est adopté.

SITUATION DE L'ENTREPRISE NEVERS-DECOLLETAGE
REPRISE PAR LA SODEMECANE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 53.

Rapport de M. Bardin :

En réponse à une question en date du 13 janvier 1976 concernant la situation du personnel de l'ancienne entreprise du Decolletage de Nevers, M. le Préfet fait savoir que :

«Au 1er janvier 1976, 12 personnes restaient à embaucher. Suite à la signature de l'Acte de Vente de l'entreprise à la société Atesma la nouvelle direction avait 2 mois pour réembaucher ce personnel (à compter du 4 février 1976)».

A l'heure actuelle, suite à l'action des élus et des syndicats, 1 personne reste à réembaucher.

Le Conseil général souhaite que la régularisation à 90 % du montant du salaire antérieur puisse intervenir pour toutes les personnes touchées et espère que l'augmentation des effectifs de 60 à 100 prévue, deviendra rapidement effective.

Adopté.

REFECTION DU C.D. 955 RELIANT MYENNES A ST AMAND-EN-PUISAYE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 42.

Rapport de Mme Saury :

La 2ème Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet concernant la réfection du chemin départemental n° 955 reliant Myennes à Saint-Amand-en-Puisaye.

Demande expressément à M. le Directeur départemental de l'Equipement d'intervenir auprès de l'entreprise Lahaye afin que les travaux soient convenablement exécutés, des dégradations de la chaussée ayant déjà été constatées.

Adopté.

DESIGNATION DES MEMBRES DES 3 COMMISSIONS INTERIEURES DE
TRAVAIL ET D'ETUDES ET DES DIVERSES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 1.

Rapport de Mlle le Dr. Fié :

Votre 3ème Commission vous demande d'adopter les désignations proposées.

Adopté.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
ET DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 2.

Rapport de Mlle le Dr. Fié :

La Commission départementale est ainsi composée :

Président	: M. Guillaume
Vice-Président	: M. Grosjean
Secrétaire	: M. Besson
Membres	: Mme Saury MM. Clément, Harris et Noël.

La Commission d'adjudication est composée de MM. Guillaume et Besson.

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE
COMPLEMENTAIRE AUX PUPILLES OU EX-PUPILLES POURSUIVANT
DES ETUDES SUPERIEURES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 6.

Rapport de Mlle le Dr. Fié :

Votre 3ème Commission est d'accord pour attribuer une allocation de 4 500 F par an
aux pupilles ou ex-pupilles poursuivant des études supérieures, et pour attribuer en principe une

allocation de 500 F aux pupilles de moins de 21 ans, étudiants dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 1976, chapitre 954, article 6551.

Adopté.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE
ET DE L'ADOLESCENCE EN NIVERNAIS - CONSTRUCTION D'UN
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF A MARZY - DEMANDE D'AIDE DU DEPARTEMENT

Rapport de M. le Préfet :

Votre Assemblée avait été saisie, le 10 juillet 1968, des projets de construction par l'Association départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Nivernais, d'une part : d'un centre pour enfants caractériels à Cosne-sur-Loire (les Cottereaux) et, d'autre part, d'un Institut médico-éducatif en semi-internat pour 96 débiles profonds à Marzy. L'Association sollicitant l'aide du département, vous aviez donné à cette époque, votre accord pour les garanties d'emprunt correspondantes, à l'exclusion de toute subvention.

Actuellement, le centre pour enfants caractériels est construit et en fonctionnement. Quant à l'Institut médico-éducatif de Marzy, le projet a subi un certain retard, mais le financement de l'Etat a pu être acquis au titre de l'exercice 1975 et la construction est enfin sur le point de démarrer.

La subvention de l'Etat de 1 352 000 F représente 40 % du coût des travaux chiffrés à 3 380 000 F. La Caisse régionale d'assurance maladie participera par un prêt sans intérêt de 1 014 000 F et l'association se voit dans l'obligation de recourir à un emprunt d'égale valeur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ainsi que je vous l'ai indiqué, vous aviez donné votre accord en 1968 pour garantir un emprunt alors estimé à 1 100 000 F pour une durée de 20 ans. Or, il se trouve que l'intérêt alors consenti était de 5,25 %, alors que le prêt qui serait actuellement souscrit serait au taux de 9,75 % pour une durée de 30 ans. L'annuité constante serait de 105 327,58 F et entraînerait l'inscription de 172 centimes fictifs.

L'avis de M. le Trésorier payeur général est sollicité et sera joint au dossier.

Rappelant l'intérêt que présente ce projet pour l'équipement du département de la Nièvre en faveur des enfants inadaptés, puisqu'il s'agit du seul établissement pour débilés profonds, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Rapport de Mlle le Dr. Fié :

La 3ème Commission vous propose de donner votre accord pour la garantie d'emprunt, mais elle demande que des sûretés soient prises en cas de défaillance de l'organisme garanti.

Ces sûretés peuvent être :

- soit une hypothèque de 1er rang sur l'immeuble à construire ;
- soit une caution solidaire et personnelle des administrateurs.

Il serait bon que ce dossier soit renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport pour avis de la Commission des Finances, présenté par M. Guillaume, Rapporteur Général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Guillaume, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Adopté.

**PLAN DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES CANTONS - MODIFICATION
A APPORTER EVENTUELLEMENT A LA LISTE DES OPERATIONS FIGURANT
AU PROGRAMME DE 1976**

Rapport de M. le Préfet :

Lors de votre séance du 13 janvier dernier, vous avez arrêté les opérations du programme 1976 du plan départemental d'équipement des cantons ainsi qu'il suit :

- Clamecy : ensemble sportif
- Corbigny : piscine
- Dornes : perception
- Pougues-les-Eaux : perception
- Prémery : logements-foyer pour personnes âgées.

Vous avez également décidé de réexaminer ce programme en cours d'année pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des projets, afin que les crédits départementaux soient utilisés dans les meilleurs délais possibles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'avancement des dossiers concernant les perceptions de Dornes et de Pougues-les-Eaux se poursuit normalement. Les demandes de permis de construire sont déposées et les appels d'offres devraient être lancés au mois de mai prochain.

Par contre, les trois autres projets que vous avez retenus suscitent des difficultés :

I - Construction de la piscine de Corbigny

La construction des équipements sportifs est soumise à l'agrément technique quel que soit leur mode de financement.

Par lettre du 7 février 1976, M. le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports a été appelé à adresser à M. le Maire de Corbigny de nombreuses observations concernant le projet de piscine.

Il note en particulier que :

- aucun marché d'ingénierie et d'architecture ne lie la commune à l'architecte ;
- le projet ne tient pas compte des possibilités actuelles d'alimentation en eau potable et que sur 250 mètres environ les canalisations devront être remplacées ;
- sur le plan fonctionnel, de nombreuses modifications sont à apporter au projet ; en particulier en ce qui concerne les vestiaires, les sanitaires ainsi que l'usage de la piscine pour les handicapés physiques ;
- sur le plan technique, les devis sont insuffisants et ne comprennent ni études géotechniques, ni coût des fondations spéciales éventuelles, ni estimation des travaux pour les accès, la voirie, le parking, les espaces verts, les jeux et la pataugeoire.

Il est à noter de plus que ce projet devra être examiné par le Conseil départemental d'hygiène lorsque le dossier sera suffisamment préparé.

Il ne recevra donc vraisemblablement pas de début d'exécution avant le dernier trimestre de l'année 1976.

II - Construction d'un ensemble sportif à Clamecy

Sur le plan technique, l'instruction de ce projet est achevée. Mais, compte tenu de la situation financière de la ville de Clamecy dont le budget pour 1976 sera soumis à approbation, il paraît peu probable qu'il puisse être réalisé en 1976.

En effet, son coût de réalisation dépassera vraisemblablement 5 000 000 et le financement est assuré à l'heure actuelle à concurrence des 500 000 F apportés par le département dans le cadre du plan d'équipement des cantons.

III - Construction de logements-foyer pour personnes âgées à Prémery

Des contacts pris entre la Ville de Prémery, le Conseiller général, l'Office départemental d'H.L.M. et la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, il ressort que ce projet ne peut être réalisé en 1976.

Il est à noter que l'Office départemental d'H.L.M. ne dispose d'ailleurs pas des prêts nécessaires pour le financement des logements envisagés.

Dans ces conditions, il me paraît nécessaire de vous rappeler l'état d'avancement des dossiers que vous n'avez pas cru devoir retenir lors de la session du 13 janvier dernier et qui peuvent cependant recevoir un début d'exécution en 1976.

I - Canton de Decize - Construction d'une salle des fêtes

Ce projet n'a pas été retenu pour 1976 en raison des difficultés survenues pour la mise au point architecturale de cette opération qui devait s'inscrire dans le site ancien de la ville.

Ces difficultés sont aujourd'hui résolues et j'ai délivré le permis de construire le 2 mars dernier.

Par ailleurs, pour un coût de travaux estimé à 2 500 000 F, la ville de Decize a d'ores et déjà souscrit 2 000 000 F d'emprunts affectés à cette réalisation.

En outre, cette construction est jumelée avec celle du centre médico-social dont le permis de construire devrait être délivré d'ici un mois environ et qui bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de l'exercice 1975.

II - Canton de Donzy - Construction d'un C.O.S.E.C.

La commune de Donzy est en mesure de réaliser dès maintenant la construction d'un C.O.S.E.C. dont le coût total a été évalué, au 6 mars, à 1 617 150 F.

La dépense subventionnable est fixée à 1 200 000 F et cette opération a été retenue au titre du programme d'Etat 1976 des équipements sportifs et socio-éducatifs (équipements de catégorie 3) pour un montant de 395 000 F, soit 32,8 % de la dépense.

Compte tenu du barème établi, l'aide du département, au titre du plan d'équipement des cantons, pourrait s'élever à 436 715 F, soit 36,4 % de la dépense totale.

Cette réalisation bénéficierait donc d'un montant total de subvention (Etat + Département) de 831 715 F, soit 51,4 % de la dépense effective.

III - Canton de La Machine - Construction de logements-foyer pour personnes âgées

L'Office départemental d'H.L.M. bénéficie pour 1976 des crédits correspondant à la construction de 43 logements.

IV - Canton de Saint-Saulge - Construction de logements-foyer pour personnes âgées

La réalisation de ce projet est imminente. Le Syndicat intercommunal à vocation multiple, promoteur de cette opération, est constitué. L'Association pour la gestion du foyer est en cours de constitution. L'Office départemental d'H.L.M. bénéficie des crédits nécessaires pour la construction de 43 logements et le dossier technique est en cours d'achèvement par l'architecte.

Enfin, au titre du programme finalisé de maintien à domicile des personnes âgées (équipements de catégorie 2), un crédit de 240 000 F a été réservé au niveau régional pour le financement du foyer-club qui se trouvera au rez-de-chaussée de la construction.

Il m'apparaît que pour une utilisation rapide des crédits du plan d'équipement des cantons, il serait opportun que les crédits prévus initialement pour les opérations de Clamecy et de Prémery, voire de Corbigny, soient reportés à 1977 afin de permettre le lancement effectif de trois autres projets dont la réalisation en 1976 est, d'ores et déjà, assurée.

Je vous serais obligé d'en délibérer.

Rapport de Mlle le Dr. Fié :

Votre 3ème Commission demande le renvoi de ce rapport devant la Commission spécialisée pour déterminer les modifications à apporter au plan 1976.

Et demande que cette Commission se réunisse très rapidement afin que le Conseil général puisse en délibérer à la prochaine session.

M. Petit : Je rappelle brièvement à l'intention de nos nouveaux collègues que

l'initiative a été prise il y a quatre ans par moi-même et mes collègues décédés Saury et Barreau, d'un plan départemental d'équipement des cantons. Ce plan établit pour chaque canton et pour la durée du mandat du Conseiller général la réalisation d'une opération dite d'envergure. L'Assemblée départementale s'était intéressée à ce plan à une époque où il n'y avait pas de subvention de l'Etat.

Le financement des opérations obéissait à des taux variables qui aboutissaient à une subvention maximum de 500 000 F pour un montant de travaux de 2 millions.

Les opérations ont été lancées. Nous avons alors obtenu, à la demande de nombreux collègues, que puissent être cumulées la subvention du département, celle de l'Etat et éventuellement celle de la région à condition que le montant global de la subvention ne dépasse pas 70 %. Au fur et à mesure des demandes et du temps, des améliorations ont été apportées. Je n'y suis pas opposé mais il faudra bientôt établir un ordre de priorité et le respecter. Je veille à ce que celui qui est arrêté soit sauvegardé. Je ne fais aucun favoritisme. A l'origine, personne n'était preneur. La première année, il a fallu se battre pour qu'il y ait quatre équipements. Maintenant tout le monde voudrait être servi la même année. Mais nous sommes retenus par un critère d'ordre financier. Au départ, nous étions à 150 millions par an. Cette année, nous sommes 205 millions. Nous avons donc dépassé largement la mesure de 55 millions et il faudra en rester là.

Je signale à M. le Préfet que je suis à sa disposition pour que la Commission se réunisse au début du mois d'avril.

M. le Président : Sous le bénéfice de ces observations, le rapport est adopté.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LE C.D. 272 ET LA R.N. 7 -
PARTICIPATION DU DEPARTEMENT

Rapport de M. le Préfet :

Rapport de M. Gontard :

Votre 2ème Commission donne son accord de principe pour la participation du département à raison de 1/3 de la dépense d'aménagement du carrefour entre le C.D. 272 et la R.N. 7 situé sur la commune de Chantenay-St-Imbert.

Adopté.

**FAUCHAGE DES ABORDS DES CHEMINS SUR LES COMMUNES
DE CHALLUY ET SERMOISE**

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 26.

Rapport de M. Gontard :

Votre 2ème Commission donne acte de sa réponse à M. le Préfet.

Adopté.

ELARGISSEMENT DU PONT DE CHEVENON

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 28.

Rapport de M. Gontard :

Votre 2ème Commission donne acte de sa réponse à M. le Préfet.

Adopté.

CLOTURE DE LA SESSION

M. le Président : Personne ne demande plus la parole ? ...

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare close la première session ordinaire de 1976.

La séance est levée.

(La séance est levée et la session close à 19 heures 10).

TABLE DES MATIERES

par ordre alphabétique

A	N° Rapport	Pages Délibérations
Activités du centre de formation professionnelle des adultes de Nevers .	15	34
Aide du département aux petits consommateurs d'eau	18	42
Aide du département aux petits consommateurs d'eau	19	43
Aide du département aux petits consommateurs d'eau	20	43
Aide sociale à l'enfance - Octroi d'une aide financière complémentaire aux pupilles ou ex-pupilles poursuivant des études supérieures . .	6	67
Amélioration des virages de la R.N. 79 dans la traversée de la commune de Saint-Ouen-sur-Loire	32	32
Aménagement de la route des Saulaies	24	59
Aménagement de la signalisation du C.D. 985 sur les communes de Limanton et de Maux - Suppression d'un «point noir»	37	49
Aménagement du carrefour entre le C.D. 272 et la R.N. 7 - Participation du département	10	73
Aménagement du C.D. 34 pour améliorer la circulation à l'entrée de la zone industrielle de La Machine	34	33
Aménagement du C.D. 131 dit «Route de Marzy»	25	60
Aménagements de villages	17	54
Assainissement des habitations qui ne peuvent être raccordées aux réseaux d'égouts-vannes	50	55

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en nivernais - Construction d'un institut médico-éducatif à Marzy Demande d'aide du département		68
--	--	----

C

C.D. 176 - Commune de Saint-Eloi - Aménagement du carrefour	31	60
C.D. 200 - Pose de glissières de sécurité	29	59
C.D. 976 - Aménagement du pont du Colombier	27	58
Constitution du syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan - Composition du comité	4	36
Coupe de football de la Nièvre	51	55

D

Délégations à renouveler à la Commission Départementale	3	41
Demande d'aide financière pour l'extension de l'institut médico- pédagogique de Lormes par la création d'une section pré-professionnelle pour jeunes filles de 14 à 18 ans	8	39
Demande de subvention de l'Etat au titre de l'année 1976 en faveur de l'Université de Dijon pour l'ouverture d'un cours de 1ère année de Capacité en Droit à Nevers	14	40
Désignation des membres de la Commission Départementale		14
Désignation des membres de la Commission Départementale et de la Commission d'adjudication	2	67
Désignation des membres des 3 commissions intérieures de travail et d'études et des diverses commissions administratives		15
Désignation des membres des 3 commissions intérieures de travail et d'études et des diverses commissions administratives	1	66
Désignation des membres du bureau du conseil général		6

E

Elargissement de la R.N. 78 à Saint-Eloi	30	58
Elargissement du pont de Chevenon	28	74
Election des bureaux des commissions		32

Election des secrétaires		9
Election des vice-présidents		8
Election du bureau		7
Electrification des maisons éclusières n°s 28, 29 et 32 versant Seine du canal du Nivernais	45	53
Etablissement d'une protection aux abords du pont franchissant le canal du Nivernais sur le territoire de la commune de Tannay . .	44	62

F

Fauchage des abords des chemins sur les communes de Challuy et Sermoise	26	74
Formation professionnelle des bûcherons	16	37

I

Indemnisation des calamités agricoles	22	37
---	----	----

M

Majoration des tarifs des services de ramassage scolaire	5	38
Mise en place de la régie départementale du lac des Settons		44
Modernisation du réseau routier du sud nivernais	35	61

O

Ouverture de la session		3
Ouvriers permanents des parcs et ateliers à rémunérer par la voie de fonds de concours du département	9	50

P

Plan départemental d'équipement des cantons - Modification à apporter éventuellement à la liste des opérations figurant au programme 1976		69
Programmation du C.E.S. de La Charité-sur-Loire - Réponse à un vœu	13	45

R

Rectification de virages dangereux sur le C.D. 138 qui relie la R.N. 7 à Chaulgnes	39	34
Rectification du virage du C.D. 985 au P.K. 12,600	43	61
Réfection du C.D. 9 de La Machine jusqu'à l'intersection du C.D. 418	33	33
Réfection du C.D. 107 de Nolay au C.D. 977	38	54
Réfection du C.D. 957 Neuvy-sur-Loire - Clamecy	40	53
Réfection du C.D. 955 reliant Myennes à Saint-Amand-en-Puisaye . .	42	66
Réfection du C.D. 957 - Section comprise entre Entrains et Clamecy. .	41	52
Renouvellement des représentants des collectivités locales au sein du conseil général		12
Répartition des dépenses d'aide sociale de l'exercice 1977	7	45
Répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière	11	51
Réserves d'eau en cas d'incendie	49	35
Responsabilité en cas de transport d'élèves des écoles maternelles	12	46
Revêtements des chemins départementaux	23	48

S

Service de car pour la foire de Prémary	46	38
Service de transport journalier La Machine - Nevers	47	56
Signalisation du carrefour C.D. 985 - C.D. 37 - Commune de Moulins- Engilbert	36	49
Situation de l'entreprise Grama à Nevers	52	62
Situation de l'entreprise Nevers-Decolletage reprise par la SODEMECANE	53	65
Situation de l'usine Gambin à Luzy	54	48
Subvention départementale pour la prise en charge d'une partie des cotisations d'assurance-grêle des agriculteurs	21	46
Subvention départementale pour l'entretien des bâtiments communaux. .	48	47
Syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan - Composition du Conseil d'administration		26

INDEX DES MOTS CLES

par ordre alphabétique

	N°	Pages
A	Rapport	Délibérations
Aide financière complémentaire aux pupilles ou ex-pupilles poursuivant des études supérieures	6	67
Aide sociale - Répartition des dépenses de l'exercice 1977	7	45
B		
Bâtiments communaux - Subvention départementale pour leur entretien	48	47
Bûcherons - Formation professionnelle	16	37
C		
Calamités agricoles - Indemnisation	22	37
C.D. 34 - Amélioration de la circulation à l'entrée de la Z.I. de La Machine	34	33
C.D. 131 - Aménagement de la route dite «de Marzy»	25	60
C.D. 272 - Aménagement du carrefour avec la R.N. 7 - Participation du département	10	73
C.D. 138 - Rectification de virages dangereux	39	34
C.D. 985 - Rectification du virage au P.K. 12,600	43	61

C.D. 985 - Suppression d'un point noir sur les communes de Limanton et de Maux	32	49
Challuy - Fauchage des abords des chemins	26	74
Chaulgnes - Rectification de virages dangereux sur le C.D. 138	39	34
Chemins départementaux - Revêtements	23	48
Chevenon - Elargissement du pont	28	74
Clamecy - Réfection du C.D. 957	40	53
Commissions administratives - Désignation des membres		15
Commissions administratives - Désignation des membres	1	66
Commission d'adjudication - Désignation des membres	2	67
Commission départementale - Délégations à renouveler	3	41
Commission départementale - Désignation des membres		14

E

Egouts-vannes - Assainissement des habitations qui ne peuvent être raccordés aux réseaux	50	55
Entrains-sur-Nohain - Réfection du C.D. 957	41	52

F

Fonds de concours du département - Rémunération des ouvriers permanents des parcs et ateliers	9	50
Formation professionnelle des adultes de Nevers - Activités du centre	15	34

G

Glisières de sécurité - Pose sur le C.D. 200	29	59
--	----	----

L

La Charité-sur-Loire - Programmation du C.E.S. - Réponse à un vœu	13	45
La Machine - Amélioration de la circulation sur le C.D. 34 à l'entrée de la Z.I.	34	33

La Machine - Réfection du C.D. 9 jusqu'à l'intersection du C.D. 418	33	33
Limanton - Suppression d'un point noir sur le C.D. 985	37	49
Luzy - Situation de l'usine Gambin	54	48
Lormes - Extension de l'Institut médico-pédagogique - Création d'une section pré-professionnelle pour jeunes filles de 14 à 18 ans - Demande d'aide financière	8	39

M

Maisons éclusières - Electrification versant Seine du canal du Nivernais n°s 28, 29 et 32	45	53
Marzy - Construction d'un Institut médico-éducatif - Demande d'aide du département		68
Maux - Suppression d'un point noir sur le C.D. 985	37	49
Moulins-Engilbert - Signalisation du carrefour C.D. 985 - C.D. 37..	36	49
Myennes - Réfection du C.D. 955	42	66

N

Neuvy-sur-Loire - Réfection du C.D. 957	40	53
Nevers - Demande de subvention de l'Etat au titre de l'année 1976 pour l'ouverture d'un cours de capacité en droit en faveur de l'Université de Dijon	14	40
Nevers - Situation de l'entreprise Grama	52	62
Nolay - Réfection du C.D. 107 jusqu'au 977	38	54

P

Parc naturel régional du Morvan - Composition du Comité du Syndicat Mixte	4	36
Parc naturel régional du Morvan - Composition du Conseil d'Administration du Syndicat Mixte		26
Petits consommateurs d'eau - Aide du département	18	42
Petits consommateurs d'eau - Aide du département	19	43
Petits consommateurs d'eau - Aide du département	20	43
Pont du Colombier - Aménagement sur le C.D. 976	27	58
Prémery - Service de cars pour la foire	46	38

R

Ramassage scolaire - Majoration des tarifs	5	38
Réseau routier du Sud Nivernais - Modernisation	35	61
R.N. 79 - Amélioration des virages dans la traversée de St-Ouen-sur-Loire	32	32
R.N. 7 - Aménagement du carrefour avec le C.D. 272 - Participation du département	10	73
R.N. 78 - Elargissement à St-Eloi	30	58
Route des Saulaies - Aménagement	24	59

S

Sermoise - Fauchage des abords des chemins	26	74
Settons - Mise en place de la Régie départementale		44
St-Amand-en-Puisaye - Réfection du C.D. 955	42	66
St-Eloi - Aménagement du carrefour du C.D. 176	31	60
St-Eloi - Elargissement de la R.N. 78	30	58
St-Ouen-sur-Loire - Amélioration des virages de la R.N. 79 dans la traversée de la commune	32	32
SODEMECANE - Situation de l'ancienne entreprise Nevers-Decolletage	53	65

T

Tannay - Etablissement d'une protection aux abords du pont franchissant le Canal du Nivernais	44	62
Transports d'élèves des écoles maternelles - Responsabilité	12	46

U

Université de Dijon - Demande de subvention de l'Etat au titre de l'année 1976 pour l'ouverture d'un cours de 1ère année de capacité en droit à Nevers	14	40
--	----	----